



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

8^e séance plénière

Dimanche 15 septembre 2002, à 10 heures
New York

Président : M. Kavan (République tchèque)

*En l'absence du Président, M. Hussein (Éthiopie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

**Allocution de S. E. M. Olusegun Obasanjo, Président
et commandant en chef des Forces armées
de la République fédérale du Nigéria**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du
Président et Commandant en chef des Forces armées de
la République fédérale du Nigéria.

*M. Olusegun Obasanjo, Président et commandant
en chef des forces armées de la République
fédérale du Nigéria, est escorté dans la salle de
l'Assemblée générale.*

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au
nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de
souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations
Unies à S. E. M. Olusegun Obasanjo, Président et
commandant en chef des Forces armées de la
République fédérale du Nigéria, et je l'invite à prendre
la parole devant l'Assemblée.

Le Président Obasanjo (*parle en anglais*) : Au
nom du Gouvernement et du peuple nigériens, je
m'associe aux autres délégations pour féliciter
M. Kavan de son élection à la présidence de la
cinquante-septième session de l'Assemblée générale

des Nations Unies. Je suis persuadé que sous sa
direction avisée, les travaux de la présente session
seront menés à bien. Je voudrais également saluer
l'action de son prédécesseur, qui a dirigé les travaux de
la cinquante-sixième session avec beaucoup de
compétence et de dévouement.

Les efforts inlassables déployés par le Secrétaire
général, M. Kofi Annan, au nom de notre Organisation,
doivent également être rappelés ici. Il mérite notre vive
reconnaissance.

Je souhaite la bienvenue à la Suisse, tout nouveau
Membre en date de notre Organisation. Je suis
persuadé que ce pays apportera une vision fraîche aux
travaux de l'ONU, de façon à permettre à
l'Organisation de mieux réaliser ses objectifs.

Il est regrettable que le terrorisme international
continue de poser une menace à la paix et à la sécurité
internationales. Il faut des efforts renouvelés et
concertés de notre part pour faire face à cette menace,
jusqu'à ce qu'elle disparaisse. Les différents
instruments internationaux visant à combattre le
terrorisme méritent notre plein appui. Le Nigéria
demeure fermement attaché à la lutte contre le
terrorisme. Nous nous sommes attachés à l'élaboration
rapide d'une convention générale relative au terrorisme
international.

Malgré les meilleures intentions et les efforts de
la communauté internationale, un fléau d'une nature

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



différente continue de menacer différentes régions du monde. Je fais allusion ici aux nombreux théâtres de conflit dans le monde. Les gens continuent de consacrer des énergies et des ressources précieuses à se combattre les uns les autres, souvent pour des causes qui ne sont pas productives. La communauté internationale a la responsabilité non seulement de concevoir des stratégies appropriées pour une réaction mesurée et rapide en vue d'éteindre ces conflits, mais aussi de trouver les moyens de s'attaquer à leurs racines profondes et d'en assurer le dénouement pacifique.

Ce n'est qu'alors que la paix et la stabilité véritables règneront dans le monde.

Bien qu'il soit vrai que nombre de ces conflits ont leurs causes profondes dans la pauvreté, l'ignorance, l'injustice réelle ou perçue comme telle et l'absence de libertés fondamentales, il est tout aussi manifeste qu'ils sont très souvent aggravés par l'afflux des armes légères sur le continent, en particulier dans le cas des conflits africains. Le commerce illégal des armes légères a continué sans relâche, entraînant des conséquences désastreuses pour de nombreux pays en développement. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les pays producteurs ne font pas suffisamment d'efforts pour endiguer la prolifération de ces armes par le biais de garanties appropriées. Nous demandons donc à la communauté internationale d'envisager d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour contrôler la fourniture de ces armes à des entités qui ne dépendent pas de l'État.

Le rôle de maintien de la paix de l'ONU est inestimable dans le cadre des efforts mondiaux pour aider à contenir et à régler les conflits dans le monde. Il mérite d'être appuyé et renforcé. Le Nigéria est fier de participer activement à cet effort de maintien et de rétablissement de la paix. Nous restons attachés à cette responsabilité, convaincus que nous sommes les gardiens de nos frères et sachant qu'il ne peut y avoir de développement sans paix ni stabilité.

La situation au Moyen-Orient continue de poser une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Nous réaffirmons notre attachement au droit du peuple palestinien à sa propre indépendance, ainsi qu'au droit de l'État d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières internationales, sûres et reconnues, conformément aux résolutions 242 (1967)

et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons donc de la vision et de l'engagement du Quatuor et des autres parrains du processus de paix au Moyen-Orient. J'exhorte les parties au conflit du Moyen-Orient à coopérer avec la communauté internationale et à donner une chance au processus de paix en cours. C'est impératif car nous ne pouvons pas laisser se poursuivre une situation de conflit prolongé dans la sous-région.

Le Nigéria prend note avec préoccupation de la menace que la situation en Iraq pose à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes d'avis que toute escalade de la tension risque d'entraîner des conséquences très graves. Le Nigéria exhorte donc les parties concernées à faire preuve de prudence et de retenue et demande que la question soit réglée conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

La bonne volonté de la communauté internationale et son attachement au développement ne manquent pas. Diverses déclarations et programmes traitent avec éloquence de la nécessité d'un développement rapide, viable et durable et du désir d'équité dans la répartition des richesses mondiales. Malgré la bonne volonté et les bonnes intentions de la communauté internationale, plus de la moitié de l'humanité vit dans une pauvreté et une ignorance abjectes. Pour de nombreux pays africains, la faim et les maladies demeurent endémiques. Les indices de développement humain des pays les plus pauvres sont en effet indignes d'un monde si riche mais où les ressources sont si inégalement réparties.

Nous sommes convaincus qu'une action urgente et concrète est nécessaire si nous voulons réaliser les objectifs nobles que nous nous sommes fixés dans la Déclaration du Millénaire en vue d'un monde meilleur. De nombreux pays en développement ont besoin de l'aide de la communauté internationale sous la forme d'une aide publique au développement accrue, des investissements directs étrangers accrus et des efforts tendant à alléger le terrible fardeau de la dette et à les aider à renforcer leur base de ressources humaines et matérielles.

L'Afrique reste attachée à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, je suis heureux de déclarer que l'Afrique cherche à s'en sortir par ses propres moyens, grâce au Nouveau Partenariat pour le développement de

l'Afrique (NEPAD). Comme les membres le savent, le NEPAD vise à remédier d'une façon durable et coordonnée aux nombreux problèmes de développement associés au sous-développement de l'Afrique.

Nous sommes encouragés par l'appui que le NEPAD a reçu jusqu'ici de la communauté internationale. La preuve la plus récente de cet appui ce sont les résultats de la dernière réunion du Groupe des Huit à Kananaskis, au Canada, qui vont dans le sens de la mise en oeuvre du Plan d'action. Nous espérons que le débat de haut niveau de l'ONU consacré au NEPAD enregistrera de grands succès avec l'entérinement tant attendu de cette initiative par la communauté internationale.

Ce programme et d'autres conçus pour améliorer les conditions de vie de la majeure partie de l'humanité risquent de ne pas porter les fruits désirés tant que l'un des pires dangers auxquels fait face l'humanité ne sera pas surmonté avec la détermination et l'urgence qu'il mérite. Je parle ici de la pandémie du VIH/sida qui continue de causer ravages, misère et désespoir à l'humanité, en particulier en Afrique où la pandémie menace d'exterminer des générations entières. Par exemple, on estime que, sur les 36 millions de personnes contaminées par le VIH/sida, 75 % vivent en Afrique subsaharienne. On ne saurait trop insister sur les conséquences néfastes que cela a sur les ressources humaines et matérielles de l'une des régions les plus appauvries du monde. Non seulement la population active de l'Afrique est systématiquement décimée par le VIH/sida, mais les efforts visant à lutter contre cette maladie et d'autres, telles que le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies contagieuses détournent également les maigres ressources des programmes et projets de développement. Une aide massive de la communauté internationale est donc nécessaire pour appuyer les efforts individuels des pays.

Le Nigéria n'épargnera aucun effort pour lutter contre ces fléaux. Tout en étant conscient de la nature insidieuse de toutes ces pestilences, la propagation du VIH/sida est de loin notre plus grave motif de préoccupation. C'est pour cette raison que le Nigéria contribue et participe activement à la gestion du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida.

Nous avons également mis en place un organisme national de prévention et de contrôle du VIH/sida en

vue de coordonner la démarche multisectorielle du Gouvernement à l'égard de la prévention, du contrôle et de la gestion de la pandémie. Nous nous engageons à continuer de faire notre maximum dans la lutte que mène l'humanité contre cette force puissante et destructrice, notamment en suscitant dans le pays une prise de conscience de sa prévention et de sa propagation. Nous continuons toutefois de compter sur la communauté internationale pour trouver des remèdes à ces maladies et pour aider nombre de nos pays dans ces efforts. Le rôle de chef de file de l'ONU est essentiel pour le succès de ses efforts.

Je souhaite derechef appeler l'attention de l'Assemblée sur la question pernicieuse de la corruption et de sa manifestation au niveau international. Nous avons toujours soutenu qu'il faut être deux pour danser le tango et que les exemples de corruption dans les pays en développement ont souvent été appuyés par des encouragements, des incitations et des offres d'abris de la part des pays industrialisés. Nous affirmons donc énergiquement qu'il faut accélérer les efforts tendant à élaborer une convention contre la corruption afin qu'une action mondiale soit menée contre la corruption.

Il ne fait aucun doute que l'Organisation des Nations Unies a rendu de grands services à l'humanité. Elle a beaucoup progressé depuis ses humbles débuts en 1945. Elle reste la seule organisation à laquelle toutes les nations sont associées et attachées, à différents degrés et de différentes manières. L'humanité se porte mieux grâce à l'ONU. L'Organisation pourvoit à notre sécurité collective, à la coopération internationale et à la solidarité qui sont indispensables à la coexistence humaine. Nous devons donc continuer à parfaire ses plans de mise en oeuvre pour la rendre plus sensible aux besoins de notre époque et la préparer à relever les défis de l'avenir, dont certains n'auraient pu être envisagés par les membres fondateurs.

Je note avec plaisir que nous nous entendons généralement sur la nécessité de réformer l'Organisation pour rendre sa structure plus démocratique, pour en rendre la gestion plus efficace et maintenir sa taille dans des limites raisonnables. Le Nigéria est un partisan convaincu des réformes envisagées, et notamment de celles qui concernent la structure et les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le Nigéria envisage un nouveau Conseil de sécurité au sein duquel il jouera le rôle auquel le

destinent sa situation géopolitique et les défis du XXI^e siècle. À cet égard, nous sommes disposés à apporter notre concours aux efforts qui seront entrepris et nous sommes pour cela prêts à appuyer les pays qui partagent notre vision et sont dans la même situation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président et commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria de sa déclaration.

M. Olusegun Obasanjo, Président et commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho.

S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mosisili: (Lesotho) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux compliments qui ont été faits au Président suite à son élection à la présidence de cette session, ainsi qu'à son prédécesseur, M. Han Seung-soo, et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan.

Ma délégation se réjouit de l'admission de la République démocratique du Timor-Leste et de la Confédération suisse en tant que Membres de l'Organisation. Nous souhaitons la bienvenue à ces deux pays et deux nations et les félicitons alors

qu'elles deviennent membres de notre famille des nations.

Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, le Lesotho et d'autres pays de la sous-région d'Afrique australe sont confrontés à des pénuries alimentaires dévastatrices d'une ampleur sans précédent, qui sont le résultat d'inondations, de gels et d'une sécheresse inattendus et la conséquence des changements climatiques qu'a connus la région récemment.

Le 19 avril de cette année, lorsque le Gouvernement du Royaume du Lesotho a déclaré un état de famine, il est apparu clairement que plus d'un demi-million de personnes, sur un total de 2,2 millions, étaient confrontées à une grave crise alimentaire. Depuis lors, des efforts ont été faits au niveau national pour faire face à ce problème.

Je voudrais saisir cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple du Royaume du Lesotho ainsi qu'en mon nom propre, pour dire tous nos remerciements à l'ONU pour la rapidité avec laquelle elle a réagi, de même que ses institutions et programmes spécialisés et la communauté des bailleurs de fonds, face à la crise à laquelle mon pays est confronté.

Le VIH/sida, qui est devenu l'une des principales menaces pour la santé et le développement, continue d'être une source de graves préoccupations dans mon pays. La plupart des personnes qui sont infectées ont entre 15 et 45 ans et représentent donc la main-d'oeuvre active et potentielle du Lesotho.

Nous sommes aussi gravement préoccupés par les effets destructeurs du VIH/sida sur la structure familiale et le tissu social de notre société. Notre pays compte maintenant un grand nombre d'orphelins et d'enfants chefs de famille. Ceux qui sont malades ne bénéficient non seulement pas du soutien psychologique et des médicaments nécessaires, mais ils ne reçoivent pas non plus de soins ni d'appui.

Ma délégation lance donc un appel tout particulier à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui financier suffisant aux pays africains afin de leur permettre d'enrayer l'épidémie de VIH/sida et même d'en faire reculer la progression. À cet égard, l'initiative prise par le Secrétaire général de l'ONU de créer le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme est extrêmement opportune. En vérité, l'Afrique dans son ensemble a

besoin d'un appui absolu dans de nombreux autres domaines, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'éducation. Il existe incontestablement un lien très fort entre la pauvreté et le fléau que constitue le VIH/sida.

La Conférence de Monterrey sur le financement du développement, la Conférence ministérielle de Doha sur le commerce et le Sommet mondial pour le développement durable ont constitué des instances utiles pour débattre des mesures qu'il convient de prendre afin de supprimer les obstacles qui entravent la croissance économique et le développement durable, en particulier dans les pays en développement. Nous espérons que les engagements pris par nos partenaires de la coopération marqueront le début d'un processus destiné à aider les pays les moins avancés à mettre en application les buts et les objectifs des grandes conférences et des grands sommets mondiaux. Ma délégation rappelle que ce n'est qu'en aidant les pays les moins avancés à s'intégrer de façon profitable dans l'économie mondiale que l'on pourra mettre fin à leur marginalisation.

L'Afrique a fait preuve d'une grande audace et d'une grande détermination récemment à Durban, en Afrique du Sud, en créant l'Union africaine. Il ne fait aucun doute, comme beaucoup l'ont sans doute constaté, que même si la voie qui a mené à cette Union a été jonchée de nombreux obstacles, on aperçoit maintenant une lumière au bout du tunnel. Cet espoir se fonde sur les principes qui nous ont guidés au cours de ces 39 dernières années d'existence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'Afrique d'aujourd'hui est attachée aux principes de la démocratie, de la stabilité, de la paix, de la sécurité, de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Mais l'Afrique moderne est surtout attachée à une bonne gestion de l'économie, parce que c'est bien la mauvaise gestion de nos économies qui a souvent été à l'origine des conflits qu'a connus le continent.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est une stratégie élaborée par les Africains eux-mêmes, et c'est un programme pour le développement de l'Afrique issu de l'Union africaine. Il s'agit d'un engagement qu'ont pris les dirigeants africains d'éliminer la pauvreté et d'engager le continent sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. En conséquence, ma délégation lance un appel en faveur d'un soutien

international accru au NEPAD. Nous pensons aussi que le rôle d'appui de l'ensemble de la communauté internationale au NEPAD, et le rôle de l'ONU en termes de coordination et de synchronisation des activités visant à en assurer le succès apporteront un nouvel élan au développement de l'Afrique.

Le droit d'un peuple à l'autodétermination est un droit de l'homme et un principe fondamental consacré dans la Charte des Nations Unies. Les peuples du Sahara occidental et de Palestine ne méritent par conséquent pas moins. Ma délégation demande donc instamment que des efforts soient rapidement faits pour assurer l'émancipation de ces nations.

Le Lesotho est particulièrement satisfait de voir que l'un des conflits les plus anciens et les plus durables qui sévissait en Afrique s'est enfin terminé, grâce à la signature d'un cessez-le-feu à Luanda, en Angola, au début de cette année, par les représentants d'UNITA et le Gouvernement angolais. Toutefois, le Lesotho et d'autres pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sont alarmés par les conditions économiques et sociales très dures auxquelles doivent faire face les personnes déplacées et les réfugiés qui retournent dans leurs foyers en Angola.

Nous apprécions les efforts de tout le système des Nations Unies pour faire face à cette situation. Nous estimons qu'il faut encore faire beaucoup en faveur du peuple angolais, notamment par la fourniture de ressources supplémentaires en grande quantité, comme l'a demandé le Secrétaire général de l'ONU, et ce pour satisfaire aux besoins humanitaires du peuple angolais.

En dépit de l'interruption temporaire des négociations du cessez-le-feu, ma délégation est convaincue que le Protocole de Machakos signé entre le Gouvernement soudanais et la Sudan People's Liberation Movement and Army demeure un cadre viable pour la réalisation d'une paix durable au Soudan. Nous engageons les parties en guerre à retourner à la table des négociations, en toute bonne foi et en toute sincérité.

La situation en République démocratique du Congo a aussi été une source de préoccupation pour nous tous. Nous tenons à féliciter les Gouvernements de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda d'avoir signé les accords de paix qui devraient ouvrir la voie au retrait des troupes de la République démocratique du Congo. Nous pensons que

ceci permettra aussi de faire face aux préoccupations en matière de sécurité des pays voisins, tout en créant des conditions permettant au peuple congolais de vivre en paix dans son propre pays.

Le terrorisme est devenu récemment l'une des principales préoccupations de la communauté internationale. Le Gouvernement du Lesotho s'est associé aux autres membres épris de paix de la communauté internationale pour lancer une bataille contre ce crime odieux.

Le Gouvernement du Lesotho est déterminé à appliquer pleinement la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et, en dépit de contraintes financières et techniques, nous continuerons de nous acquitter de nos obligations, comme le prévoit ladite résolution.

Les images choquantes des atrocités perpétrées au Rwanda et en ex-Yougoslavie resteront gravées à jamais dans nos esprits. Elles ont cruellement rappelé à la communauté internationale que ces crimes et leurs auteurs ne devraient jamais rester impunis. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord phare qui a été conclu entre l'ONU et le Gouvernement sierra-léonais pour mettre en place un tribunal spécial indépendant chargé de juger les auteurs des graves crimes contre l'humanité commis depuis une dizaine d'années sur le territoire de la Sierra Leone. Nous espérons que la création de ce tribunal spécial contribuera beaucoup au processus de réconciliation et d'apaisement, ainsi qu'au rétablissement et au maintien de la paix en Sierra Leone.

Le Gouvernement du Lesotho se félicite de l'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale. Il s'agit d'un événement particulièrement important par lequel les pays du monde ont affirmé qu'ils ne toléraient pas ceux qui commettent des crimes contre l'humanité en toute impunité. Nous invitons par conséquent les pays qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie au Statut, afin que nous puissions nous engager tous ensemble dans cette entreprise noble mais difficile.

Je ne puis terminer ma déclaration sans évoquer la réforme du Conseil de sécurité. Le processus de démocratisation est en effet très difficile, mais il est inévitable. Il implique pour l'essentiel beaucoup de concessions et de compréhension de la part de ceux qui chérissent et soutiennent les principes essentiels de la démocratie et de l'égalité des États. Ma délégation

souhaite par conséquent réitérer sa préoccupation devant le fait que cet organe de l'ONU, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'est pas encore devenu plus inclusif et plus représentatif. Ici encore, il faut redoubler d'efforts, et le rythme des réformes doit s'accélérer.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Koffi Panou, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo.

M. Panou (Togo) : La préservation de la paix et de la sécurité internationales, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, l'éradication de la pauvreté partout dans le monde, la promotion d'un développement durable, l'instauration d'un ordre international plus juste et plus humain, tels sont les défis que nous nous efforçons de relever, essentiellement à travers ce cadre irremplaçable qu'est l'Organisation des Nations Unies. Nous voici, une fois encore, réunis pour dégager des perspectives nouvelles à la lumière de l'évolution de la situation internationale en vue de donner un nouvel élan à nos actions en nous mobilisant autour d'objectifs communs à atteindre.

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais adresser, au nom de la délégation togolaise et en mon nom propre, nos très vives et chaleureuses félicitations à M. Kavan pour son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Son élection à cette haute fonction est un hommage rendu non seulement à sa personne, mais aussi à son grand et beau pays. Je puis l'assurer de la plus grande coopération de mon pays pour le succès de sa mission.

Je voudrais saisir l'occasion pour exprimer à son prédécesseur toute notre reconnaissance pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session.

À S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui oeuvre inlassablement à la consolidation de la paix et de la

sécurité dans le monde, nous renouvelons notre haute appréciation pour son engagement et son dévouement.

Je voudrais enfin féliciter la Suisse et Timor-Leste pour leur admission dans la grande famille de l'Organisation des Nations Unies.

La démocratie, le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme et la bonne gouvernance, facteurs de développement et de paix, sont des valeurs auxquelles le Togo a adhéré. Nous y sommes profondément attachés. C'est dans cet esprit qu'il faut situer les réformes politiques qui ont été engagées depuis plus d'une décennie et demie, à l'initiative du chef de l'État. Elles visent à construire une démocratie apaisée qui repose sur le plus large consensus national possible et qui s'enracine dans les réalités historiques et socioculturelles de notre pays.

Aujourd'hui, nos efforts ont abouti à la mise en place et au fonctionnement effectif de la quasi-totalité des institutions prévues par la Constitution de la IV^e République, à la restauration de l'autorité de l'État et de la sécurité et à la relance de l'économie nationale. Ces résultats ont été obtenus malgré les difficultés qui ont jalonné le processus de démocratisation du fait d'une transition mal engagée, et en dépit des manoeuvres de toutes sortes et des obstacles constamment érigés par une opposition très peu constructive. La priorité fut surtout donnée à la poursuite des réformes politiques en veillant à ce que celles-ci se déroulent dans un climat de sérénité retrouvée et de concertation permanente entre l'ensemble des forces politiques de la nation.

C'est dans ce contexte qu'à l'initiative du chef de l'État, S. E. Gnassingbé Eyadema, nous avons engagé le dialogue intertogolais qui, réunissant les principaux acteurs politiques du pays, a abouti à la signature d'un accord-cadre en juillet 1999. La mise en oeuvre de cet accord a permis l'instauration d'un dialogue entre le Gouvernement et l'opposition sur des questions politiques essentielles, notamment les modalités d'organisation des élections législatives anticipées.

C'est la volonté du chef de l'État et du Gouvernement de faire en sorte que ces élections, ouvertes à toutes les formations politiques sans exclusive, se déroulent dans un climat de paix et de sécurité avec les garanties nécessaires de transparence et de régularité. C'est aussi notre ambition, qu'au terme de ce processus électoral, une nouvelle étape s'ouvre dans la vie politique du pays en renouvelant

l'Assemblée nationale de sorte que toutes les formations politiques qui le souhaitent puissent y être représentées.

Toutes ces avancées, qui consolident le pluralisme politique au Togo, mériteraient soutien et encouragement de la part de nos partenaires, notamment européens, dans l'optique de la normalisation de nos relations de coopération. Malheureusement tel n'est pas le cas. Comme je le soulignais il y a un an à cette même tribune, le peuple togolais ne mérite pas le traitement qui lui est fait. Il est désormais établi que l'imposition inconsidérée de sanctions en tant que moyen de pression politique comporte des limites au-delà desquelles ces mesures deviennent inefficaces et contraires à la morale et au devoir de solidarité internationale.

Je voudrais, à nouveau, lancer un appel pressant en faveur de la reprise de la coopération que le Togo est en droit d'attendre de la communauté internationale en tant qu'acte de solidarité, de soutien et d'encouragement aux efforts incontestables consentis par le Gouvernement dans la voie du développement du pays et de la consolidation des bases de la démocratie, ceci, dans un climat de paix, de stabilité et de concorde nationale.

*Mme Ferrero-Waldner (Autriche),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

Au Togo, c'est connu, nous avons fait de la paix et de la sécurité nationale notre crédo, tant il est vrai qu'aucune entreprise de développement durable ne peut être menée à bien si le recours à la violence l'emportait sur le dialogue, la concertation et le respect mutuel et si le monde demeurait confronté à des actes terroristes comme la tragédie du 11 septembre 2001. Ces terribles événements, qui demeurent encore vivaces dans nos esprits, nous imposent de rechercher, tant individuellement que collectivement, des réponses appropriées aux menaces que représente le terrorisme. Le Togo, qui a été à maintes reprises victime d'agressions terroristes, mesure l'importance du défi à relever et ne ménage aucun effort pour assumer sa part de responsabilité dans ce combat.

C'est le lieu de saluer la promptitude avec laquelle l'Organisation des Nations Unies a réagi face à ce problème et a contribué à l'émergence d'une conscience aiguë du phénomène et des dangers qu'il comporte pour l'humanité tout entière. Aujourd'hui, comme il y a un an, l'urgence et la nécessité de

poursuivre la lutte s'impose à nous tous comme un impératif. Il est clair que nous devons tous ensemble rechercher les facteurs qui concourent à la préservation de la paix dans toutes ses dimensions.

Oui, les crises et conflits armés, le monde en connaît encore, hélas, que ce soit en Afrique ou ailleurs. Et s'il est vrai que, sur le continent africain, quelques lueurs d'espoir ont apparu avec la résolution du conflit Éthiopie-Érythrée ou encore pour ce qui concerne le règlement d'autres crises, la situation paraît toujours très préoccupante. Elle l'est dans la région des Grands Lacs tout comme dans la région du fleuve Mano, qui connaît de nouveau un véritable déficit sécuritaire, avec des conséquences humanitaires considérables.

Qu'il s'agisse de la République démocratique du Congo, de la région du fleuve Mano, ou encore du Soudan, de la Somalie ou d'autres pays affectés par des crises, nous réaffirmons que seuls le dialogue et la négociation peuvent conduire à la paix et au règlement définitif des différends. Nous invitons donc instamment les protagonistes de ces crises et conflits armés à faire davantage preuve de courage et de volonté politique afin de donner une chance à la paix, à travers la poursuite des processus de négociations en cours et à travers le respect et l'application effective des accords qu'ils ont déjà signés.

À cet égard, il y a lieu de se féliciter de l'annonce récente du retrait, dès la semaine prochaine, des troupes rwandaises de l'est de la République démocratique du Congo et de souhaiter que la concrétisation de cette décision vienne consolider le processus en cours.

Au Moyen-Orient également, la situation demeure préoccupante. Il nous faut trouver une solution à ce cercle vicieux de la violence qui engendre la violence. Nous l'avons toujours dit et souligné, la violence ne peut qu'engendrer rancœurs et ressentiments et perpétuer la violence. Le Togo n'aura de cesse de le répéter : le dialogue et la concertation sont les seuls moyens que devraient utiliser les peuples pour régler leurs différends. Aussi, exhortons-nous vivement Palestiniens et Israéliens à mettre fin au cycle infernal de la violence et à reprendre sans délai les négociations en vue d'un règlement juste, global et définitif de la question de la Palestine, qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient. Ce règlement passe nécessairement par la reconnaissance des droits

légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à la création d'un État palestinien viable. Il passe également par la reconnaissance des droits tout aussi légitimes du peuple israélien, dont celui d'Israël de vivre en paix et en toute sécurité dans des frontières internationalement reconnues.

Notre session se tient quelques jours seulement après la clôture du Sommet mondial pour le développement durable, Sommet au cours duquel la communauté internationale a, plus que jamais, souligné la nécessité de préserver l'homme et la nature. Oui, plus que jamais, il nous faut préserver l'homme dans toutes ses dimensions et l'environnement dans toutes ses composantes.

Il me plaît de souligner que la présente session de l'Assemblée générale se tient également à un moment historique pour l'Afrique, notre continent. Il y a en effet deux ans, le 12 juillet 2000, à Lomé, au Togo, en adoptant l'Acte constitutif de l'Union africaine, les pays africains ont, devant le monde entier, posé les jalons d'une nouvelle Afrique. À Durban, en juillet dernier, les chefs d'État et de gouvernement africains lancèrent solennellement la nouvelle organisation continentale, traduisant ainsi dans les faits leur ferme volonté de forger un nouveau destin pour l'Afrique.

D'aucuns seraient tentés de prédire que, en dépit de la création de l'Union africaine, rien de déterminant ne se fera et que le continent continuera de se chercher et de piétiner dans le sous-développement. Il est vrai que, au regard de la situation actuelle au plan économique et social, ce pessimisme peut se justifier. En effet, l'Afrique, notre continent, reste la grande victime d'un ordre économique déséquilibré et injuste, qui la prive trop souvent des justes fruits de ses efforts et de son labeur.

L'instabilité des prix des produits de base, l'alourdissement d'année en année des factures payées pour les biens indispensables à leur équipement, la dette, l'accès limité aux marchés des pays industrialisés de nos produits finis et semi-finis, et les problèmes de compétitivité de nos produits en raison des politiques de subvention à l'exportation de certains pays riches en faveur de leurs entreprises, paralysent gravement le développement de nos pays.

Aujourd'hui, plus que jamais, se pose avec acuité la question de savoir comment l'Afrique devra concilier le remboursement de sa dette avec la réalisation de ses objectifs de croissance économique et

de développement. Renverser la situation actuelle est une tâche à laquelle nous devons nous atteler à la fois au plan de la réflexion et de l'action.

Au moment où il amorce un tournant décisif de son histoire avec la mise sur pied d'une nouvelle structure, l'Union africaine, notre continent a plus que jamais besoin du précieux concours de la communauté internationale pour mener à bien ses programmes de développement. Nous sommes conscients que l'Afrique ne pourra relever le défi de la croissance et du développement que si elle s'organise pour mobiliser et exploiter au mieux de ses capacités toutes ses ressources en n'utilisant l'aide extérieure que comme un appoint à ses propres efforts. Le renforcement des diverses organisations sous-régionales d'intégration économique en synergie avec la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, offrira, nous l'espérons vivement, les moyens dont l'Afrique a besoin pour concrétiser ses ambitions.

Pour terminer, je voudrais souligner que le nouveau contexte international et le caractère multidimensionnel des problèmes à résoudre nous imposent d'oeuvrer avec plus de détermination et de solidarité au sein de l'Organisation des Nations Unies pour faire reculer les frontières de l'insécurité, de la pauvreté et de la misère. À cet égard, il importe d'envisager de donner plus de moyens et de prérogatives à notre Organisation commune afin de lui permettre de réaliser les objectifs de paix et de développement économique et social de nos peuples.

L'avenir de l'humanité est à ce prix. J'exprime le souhait ardent que l'ONU soit plus que jamais l'instrument privilégié pour la réalisation de nos idéaux de paix, de justice, de progrès et de liberté au profit de nos peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. le Cheikh Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn.

Le Cheikh Mohamed Bin Mubarak Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée présenter mes sincères félicitations à M. Jan Kavan pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Je voudrais aussi exprimer ma très grande appréciation à son prédécesseur, M. Han Seung-soo, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, pour avoir mené

sans relâche les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, ainsi que de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux enfants.

Je tiens également à exprimer ma vive reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts constants qu'il déploie pour renforcer le rôle de l'ONU et pour permettre à l'Organisation de réaliser ses nobles objectifs qui sont sa raison d'être.

J'ai le plaisir, en outre, d'adresser mes félicitations à la Confédération suisse pour son admission à l'Organisation. J'aimerais également féliciter le Timor-Leste de son accession à l'indépendance. Enfin, je salue la création de l'Union africaine, qui succède à l'Organisation de l'unité africaine.

La présente session a été convoquée à la date anniversaire du 11 septembre, événement qui a terrifié la communauté internationale, choqué la conscience des hommes et inspiré le rassemblement d'efforts internationaux pour faire face à un ennemi sans foi ni appartenances ethniques, sans race ni nationalité : le terrorisme.

Il nous revient, en ce douloureux anniversaire, d'adresser une fois de plus nos condoléances et l'expression de notre sympathie aux États-Unis d'Amérique et à son peuple ami, ainsi qu'aux familles des victimes du monde entier, et de condamner le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous tenons ici à affirmer notre soutien à tous les efforts internationaux visant à combattre les tenants et à l'éliminer.

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre des efforts internationaux, le Royaume du Bahreïn s'efforce, depuis son indépendance, de construire un État moderne et une société civile axée sur l'être humain, de façon à ce qu'il soit préparé et outillé pour faire face aux exigences politiques, économiques et sociales de la vie moderne.

En outre, le Royaume du Bahreïn continue à progresser d'un pas confiant et assuré dans le processus de développement et de modernisation auquel il s'est engagé sous la direction de S. M. le Cheikh Hamad Bin Isa Al-Khalifa, Roi du Bahreïn. Mon pays est devenu une monarchie constitutionnelle après le plébiscite organisé sur notre Charte d'action

nationale, destinée à promouvoir un Bahreïn démocratique et constitutionnel. Les élections municipales de mai 2002, auxquelles les femmes ont participé comme électrices et comme candidates, ont été un succès, et nous préparons actuellement les élections parlementaires, prévues en octobre.

Le Gouvernement et le peuple ont uni leurs efforts pour assurer le succès du processus démocratique et de développement, selon les dispositions de la Constitution du Royaume et ses différentes politiques et programmes. Le Royaume a ainsi adhéré, par exemple, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'activité civique s'est intensifiée et le nombre d'organisations non gouvernementales s'est multiplié. Tout cela a été encouragé pour que tous les citoyens bahreïnites puissent participer aux efforts nationaux à assurer le bien-être du peuple et le respect des droits de l'homme dans tous les domaines – civil, politique, économique, social et culturel.

Le Royaume du Bahreïn s'enorgueillit de ces réalisations, lesquelles ont été reconnues dans le *Rapport sur le développement humain 2002*, où le Royaume du Bahreïn figure en bonne place parmi tous les pays du monde et, pour la sixième fois, au premier rang des États arabes frères. De plus, le *Rapport sur le développement humain dans le monde arabe 2002* mentionne également nos réalisations, montrant une fois de plus le succès de la stratégie de démocratisation et de développement du Royaume dans tous les domaines.

En outre, les dirigeants et le peuple du Royaume du Bahreïn sont fiers que dans un rapport récemment publié par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bahreïn figure au 42^e rang parmi les 87 pays cités dans le rapport et au premier rang du monde arabe.

Le Royaume du Bahreïn attache une grande importance à la question de la sécurité régionale, en raison des répercussions qu'elle a sur la sécurité et la stabilité des États et des peuples. Il s'est toujours efforcé, par conséquent, de consolider les relations de bon voisinage et de respect mutuel avec les États voisins. Le Bahreïn espère un règlement pacifique de la question des trois îles des Émirats, conformément aux principes et aux normes du droit international et dans un esprit de compréhension fraternelle, suite à la récente évolution enregistrée dans les relations entre

les États membres du Conseil de coopération du Golfe et la République islamique d'Iran et compte tenu des contacts directs qui ont eu lieu récemment, notamment entre les Émirats arabes unis et l'Iran.

En outre, le Sommet arabe tenu à Beyrouth en mars dernier a insisté sur la nécessité et l'importance de la sécurité et de la stabilité dans la région du Golfe et sur l'établissement d'une atmosphère propice au rétablissement de relations normales entre les États de la région. Il a demandé à l'Iraq d'appliquer en totalité les résolutions du Conseil de sécurité sur la situation entre l'Iraq et le Koweït, en particulier celles qui portent sur les prisonniers de guerre koweïtiens et d'autres nationalités; de coopérer avec l'ONU en vue de soulager les souffrances du peuple iraquien; et d'éviter tout affrontement susceptible de représenter une menace pour les États et les peuples de la région ou pour l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et qui pourrait servir de prétexte à une ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq.

La région du Moyen-Orient court actuellement un grave danger, suite à la politique suivie par Israël dans les territoires palestiniens occupés et aux actes odieux qu'il commet contre le peuple palestinien, comme les assassinats, les blocus et la destruction de l'infrastructure et de l'économie. Les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine et sur la bande de Gaza, comme ceux qui se produisent quotidiennement dans toutes les autres villes palestiniennes, sont des preuves claires de l'agression du Gouvernement israélien et de ses violations du droit et des normes internationaux ainsi que de sa réticence à accepter la paix et à respecter les accords internationaux signés par lui-même.

De plus, le peuple palestinien continue de résister à ce féroce assaut avec grand courage et détermination, et d'affirmer par là son droit de lutter contre l'occupation et sa foi dans la justesse de sa cause, tout en défendant ses dirigeants légitimes et ses droits nationaux, entérinés par la communauté internationale, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) du Conseil de sécurité et aux autres résolutions pertinentes, dont la dernière en date est la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Il défend également le principe « terre contre paix » et la création d'un État indépendant de Palestine sur ses terres nationales, avec pour capitale Jérusalem.

Fidèle à ses principes et attaché à la justice, le Bahreïn a toujours appuyé le peuple ami de Palestine. Il affirme son plein appui à l'initiative de paix arabe adoptée au Sommet arabe tenu à Beyrouth en mars 2002 sur la base d'une proposition de S. A. R. le Prince Abdallah Bin Abdul Aziz Al-Saud, Prince héritier du Royaume d'Arabie saoudite. Cette proposition prévoit une fin du conflit au Moyen-Orient, l'instauration de relations normales avec Israël en échange de son retrait de tous les territoires arabes occupés jusqu'aux frontières d'avant le 4 juin 1967, y compris les hauteurs du Golan arabe syrien et les territoires libanais encore occupés, ainsi qu'un règlement équitable de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale.

L'oppression à laquelle est soumis le peuple palestinien et la situation qui menace actuellement la sécurité et la paix au Moyen-Orient et dans le monde exigent une intervention immédiate du Conseil de sécurité et de la communauté internationale afin de mettre fin aux pratiques israéliennes contre le peuple palestinien et de relancer l'initiative de paix arabe aux niveaux régional et international. Cette initiative représente un fondement viable à tout effort déployé en vue d'instaurer une paix juste dans toute la région.

Le Bahreïn s'est félicité de l'initiative de la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient, prise par le Secrétaire d'État des États-Unis sur la base des idées et principes présentés par le Sommet arabe dans le cadre de l'initiative de paix arabe et des résolutions internationales pertinentes. Il espère qu'une paix juste et globale pourra ainsi être réalisée au Moyen-Orient, pour que la stabilité et la sécurité puissent s'installer et remplacer l'engrenage de conflit et de violence par un cycle de coopération fructueuse entre les pays de la région.

Le Bahreïn a également réaffirmé cette position en saluant les idées positives figurant dans la déclaration faite par le Président Bush sur le Moyen-Orient le 24 juin 2002. Il a rappelé ces idées dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale jeudi dernier. Elles portent sur le règlement du conflit au Moyen-Orient dans le cadre des résolutions de la légitimité internationale afin d'établir un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

La partie arabe a clairement montré, par le biais de l'initiative de paix arabe et en acceptant les idées présentées par le Président George Bush, son souci de voir la sécurité et la stabilité être établies dans la région. La partie israélienne n'a pas encore présenté de manière détaillée ses plans de paix, sa position à l'égard de l'initiative de paix arabe et les idées présentées par le Président Bush. Il convient maintenant de concrétiser ces idées et ces initiatives sous la forme de plans et de mesures pratiques propices à la paix et pour mettre fin à l'actuelle détérioration de la situation.

Compte tenu des traditions religieuses et culturelles de Bahreïn, telles que reflétées dans notre Constitution et dans nos lois nationales et réaffirmées par nos politiques se concentrant notamment sur le droit à la vie, à la sécurité et à la paix, nous aimerions réaffirmer notre ferme rejet de toutes les manifestations du terrorisme. Nous aimerions également saluer la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale sur le terrorisme en vue de parvenir à une définition internationalement agréée du terrorisme qui distinguerait les actes terroristes inacceptables de la lutte et de la résistance légitimes menées par des peuples vivant sous occupation étrangère pour réaliser leur libération nationale et leur autodétermination et pour se défendre conformément à la Charte des Nations Unies, que nous respectons dans la lettre et dans l'esprit.

Le Royaume du Bahreïn a suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation en Afghanistan, pays qui a connu l'instabilité et souffert des ravages de la guerre pendant de nombreuses années. Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement afghan pour promouvoir la sécurité et la stabilité et rétablir une vie normale pour sa population. Nous avons également coopéré pleinement avec le Comité établi en vertu de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité concernant les mesures financières et logistiques pour lutter contre les activités terroristes conformément au concept d'action collective dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Le Bahreïn a appuyé toutes les initiatives visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que d'autres mesures propres à accroître la confiance dans des régions comme le Moyen-Orient, où nous avons appuyé la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive, surtout les armes nucléaires

conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous demandons à tous nos voisins d'appuyer cette idée pour libérer des ressources qui pourraient être affectées à la réalisation de la prospérité et du développement des peuples. Nous demandons également à l'Organisation des Nations Unies d'exercer des pressions sur Israël pour que celui-ci adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que toutes ses installations nucléaires soient placées sous la tutelle du système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le dialogue et la tolérance entre les États et les peuples contribuent à la promotion de la compréhension et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu de cette conviction et conscients l'importance que nous accordons à la résolution 53/22 de l'Assemblée générale du 16 novembre 1998 concernant l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, le Royaume du Bahreïn a accueilli un colloque organisé en coopération avec le Gouvernement japonais. Un certain nombre d'éminents intellectuels internationaux du monde arabo-islamique et du Japon ont pris part à ce colloque qui a eu lieu en mars dernier sur le thème « Dialogue entre les civilisations : le monde islamique et le Japon ». Ce colloque a tenté de promouvoir le dialogue entre les civilisations arabo-islamiques et les autres civilisations pour encourager le rapprochement de cultures différentes.

Pour promouvoir cette démarche, le Royaume du Bahreïn accueillera la dixième session de la conférence sur le dialogue islamo-chrétien, du 28 au 30 octobre 2002. L'objectif est de promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures et les religions du monde, d'approfondir les interactions et les échanges de manière à préserver les progrès qui ont été réalisés et de dynamiser une vision informée pour l'avenir, où puisse avoir lieu la coopération dans l'intérêt de toute la race humaine sans discrimination aucune.

Pour terminer, j'aimerais dire que, grâce aux efforts de coopération, le Sommet mondial pour le développement durable, qui a eu lieu récemment à Johannesburg, a permis de procéder à l'examen et l'évaluation des réalisations des 10 dernières années, d'identifier les obstacles et les défis à relever, d'élaborer des stratégies et de déterminer les objectifs et les priorités en vue d'une action commune. Nous espérons que tous les États vont pleinement exploiter

les résultats du Sommet de Johannesburg et s'attaquer à tous les défis auxquels nous devons tous faire face, notamment les États en développement.

Dans ce contexte, le Royaume du Bahreïn tient à réaffirmer l'importance de l'application pratique et efficace de la Déclaration du Millénaire s'agissant du développement et du rôle de la communauté internationale et des organisations internationales à l'appui des efforts nationaux dans ce domaine.

Nous sommes convaincus que, forte la détermination de la volonté politique et du travail ardu de ses États Membres, l'Organisation des Nations Unies est capable de déployer des efforts permettant de réaliser nos objectifs communs que sont une paix juste, la prospérité économique et la justice sociale dans le monde. Il est dans notre intérêt de coopérer les uns avec les autres pour faire de l'ONU le principal moteur de nos activités, afin de parvenir à un monde meilleur : un monde de paix, de sécurité, de prospérité et de justice pour tous les peuples et tous les États.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Farouk Al-Sharâ.

M. Al-Sharâ (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est avec beaucoup de plaisir que je félicite M. Jan Kavan de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Je suis convaincu que les multiples fonctions qu'il a exercées l'aideront à mener les délibérations de l'Assemblée générale vers les objectifs souhaités. Je tiens aussi à exprimer nos remerciements à son prédécesseur pour les efforts qu'il a déployés pour mener à bien les délibérations de la cinquante-sixième session.

Je manquerais à mes devoirs si j'omettais d'exprimer au Secrétaire général, M. Kofi Annan, notre appréciation pour les efforts qu'il a déployés pour préserver les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Je lui souhaite plein succès alors qu'il s'efforce de contribuer positivement à la recherche de solutions équitables aux problèmes auxquels se heurte la communauté internationale.

Je souhaite également une très chaleureuse bienvenue à la Suisse, le tout nouveau Membre attendu de longue date par l'Organisation. Nous attendons avec

intérêt de coopérer avec la Suisse pour renforcer les principes des Nations Unies et protéger leur Charte.

La présente session de l'Assemblée générale est convoquée un an après les attaques du 11 septembre, qui ont eu des répercussions sur la situation internationale actuelle. Après les attentats, plusieurs problèmes graves n'ont toujours pas été réglés, faute de solutions efficaces, et plusieurs questions sont restées sans réponse. La confusion, l'incertitude et les tensions qui caractérisent la scène internationale découlent du fait qu'une majorité d'habitants de la terre ont le sentiment d'avoir perdu leur orientation. Ce sentiment est attribuable à la tendance qu'ont certains à recourir à des pratiques qui peuvent être caractérisées d'unilatérales, traduisant un appétit pour l'hégémonie et le monopole des richesses des autres.

La région du Moyen-Orient en est un bon exemple. Après des décennies de lutte menée par les peuples de la région pour se libérer du colonialisme et de la domination étrangère, et pour tenter d'éliminer les injustices résultant du nouveau tracé des frontières et du maintien de frontières artificielles entre eux, ils font face à une attaque encore plus violente aujourd'hui que celle à laquelle ils ont été confrontés durant des périodes coloniales antérieures.

Les pays arabes ont condamné les attaques contre les États-Unis d'Amérique. Ils ont offert leurs condoléances aux familles des victimes. Néanmoins, un an après l'événement qui a été officiellement lié au réseau Al-Qaida et au mouvement des Taliban, le monde se demande comment ces accusations ont pu être redirigées vers des pays arabes au point où certains d'entre eux sont menacés, alors qu'ils n'avaient absolument rien à voir avec les attaques.

L'ironie de la situation est encore plus flagrante étant donné que pour justifier ces accusations, on évoque habituellement la présence de certains éléments d'Al-Qaida dans ces pays ou le fait que ces éléments sont des ressortissants de ces pays, alors que tout le monde sait que des éléments du réseau Al-Qaida sont présents dans plus de 60 pays du monde, y compris les États-Unis d'Amérique, selon des déclarations officielles des États-Unis.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, notre région a connu une série de guerres et de destructions en raison d'une politique israélienne basée sur l'occupation, la construction de colonies et le déracinement de centaines de milliers de Palestiniens

de leur patrie. L'ONU a oeuvré sans relâche pour trouver une solution juste au conflit arabo-israélien. À cette fin, elle a adopté des centaines de résolutions qu'Israël a refusé d'appliquer, faisant ainsi fi de la volonté de la communauté internationale. Israël continue d'occuper le Golan, la Cisjordanie, la bande de Gaza ainsi que certaines parties du territoire libanais.

Lorsque les pays arabes ont unanimement lancé leur initiative de paix au Sommet de Beyrouth en mars 2002, Israël a réagi en lançant une attaque militaire d'envergure contre des villes, des villages et des camps palestiniens en Cisjordanie. Le non-respect par Israël du droit international a pris des proportions telles qu'il a été condamné par l'opinion publique internationale, en particulier lorsque le Gouvernement israélien a refusé de recevoir la mission d'établissement des faits pour enquêter sur les détails du massacre commis dans le camp de réfugiés de Djénine.

Israël a soutenu que les crimes qu'il avait perpétrés contre le peuple palestinien sous occupation avaient été commis en légitime défense et dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Nous voyons donc comment Israël a manipulé la guerre contre les Taliban et Al-Qaida en Afghanistan. Dans ce contexte, il importe de souligner que rester silencieux devant une telle manipulation équivaut à mépriser totalement les valeurs humaines, ainsi que les Palestiniens sans défense.

Sans entrer dans les détails des attaques et violations israéliennes dans lesquelles des armes américaines ont été utilisées, la seule façon de sortir de la crise à laquelle les peuples de la région sont confrontés, c'est de contraindre Israël à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui jusqu'à présent sont au nombre de 28. Est-il raisonnable que le monde demande à l'Iraq d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, tandis que certains aident Israël à demeurer au-dessus du droit international? Il est en effet légitime que nous demandions aux États-Unis de s'éloigner des pratiques d'agression israéliennes et d'appliquer à Israël la loi des États-Unis qui interdit l'utilisation d'armes américaines contre une tierce partie. Il est en effet bizarre que les États-Unis estiment qu'Israël agit pour se défendre dans les territoires occupés, ce qui n'est pas conforme aux résolutions du Conseil de sécurité, à la rédaction et à l'adoption desquelles les États-Unis eux-mêmes ont participé depuis la création de l'ONU.

Une paix juste et globale dans notre région ne pourra être instaurée que grâce à la mise en oeuvre des résolutions de la légitimité internationale, qui soulignent la nécessité qu'Israël se retire de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967 et respecte les droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit de créer leur propre État indépendant avec Jérusalem comme capitale.

On a beaucoup parlé récemment du danger de la prolifération des armes de destruction massive et de la possibilité que des terroristes internationaux puissent acquérir de telles armes. On sait bien que ce danger ne se limite pas à une région. Il existe plutôt dans plusieurs régions du monde. Il est regrettable que certaines parties se concentrent seulement sur certains pays arabes et musulmans, et non pas sur d'autres, fermant les yeux entre-temps sur l'arsenal nucléaire d'Israël. Tous les pays de la région ont exprimé, année après année, leur volonté de faire du Moyen-Orient une zone exempte de toutes les armes de destruction massive – nucléaires, chimiques et biologiques.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous demandons que des efforts urgents et sérieux soient déployés, sous la supervision de l'ONU, pour faire de notre région une région exempte d'armes de destruction massive. Nous déclarons du haut de cette tribune que tous les pays arabes sont prêts à créer une telle zone, à la condition qu'Israël en accepte la création et soumette toutes ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), comme l'ont fait les autres pays arabes et musulmans de la région du Moyen-Orient.

Le vote majoritaire que la Syrie a obtenu lorsqu'elle s'est portée candidate à un siège au Conseil de sécurité témoigne de la reconnaissance qu'ont ces pays à son égard pour le rôle constructif qu'elle joue afin d'appuyer l'ONU.

L'on sait bien que la Syrie a toujours été à l'avant-garde des pays dont le respect pour la légitimité internationale constitue une position de principe dans leur politique étrangère. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faut éviter les mesures unilatérales et recourir plutôt à des actions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, qui incarne la légitimité internationale.

Au vu de ce qui précède, nous ne voyons aucune justification à déclencher une nouvelle guerre au

Moyen-Orient. Nous sommes fermement convaincus qu'attaquer l'Iraq, qui n'occupe plus de territoire étranger, tout en gardant le silence sur l'occupation persistante par Israël des territoires arabes depuis 1967, représente une approche subjective aveugle et une vision déformée de la situation réelle qui prévaut au Moyen-Orient.

La communauté internationale est attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Personne ne doute de cet attachement. Nous soulignons également qu'il est du droit du seul peuple iraquien de décider de son avenir, sans ingérence dans ses affaires intérieures. Tous les États Membres de notre Organisation doivent s'engager à appliquer les résolutions de l'ONU. Dans le cadre de cet engagement, la Syrie soutient la reprise du dialogue entre l'Iraq et le Secrétaire général de l'ONU, en vue d'aboutir à une solution politique qui réponde aux exigences du Conseil de sécurité et qui assure à l'Iraq la paix, la sécurité et la levée des sanctions imposées au peuple iraquien, surtout que l'Iraq a officiellement reconnu l'État du Koweït et ses frontières internationales.

La Syrie exprime sa satisfaction devant les faits encourageants survenus en Afrique. Nous sommes convaincus que l'annonce de la création de l'Union africaine aura un effet positif sur le présent et l'avenir de ce continent et sur le règlement des problèmes urgents qui se posent à l'Afrique. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'application des accords récemment signés par les parties concernées pour mettre fin aux affrontements en Angola, au Congo et dans la région des Grands Lacs.

La Syrie exprime également sa satisfaction pour l'appui international croissant à la nécessité de mettre fin au blocus imposé à Cuba.

La Syrie se félicite aussi des pourparlers de haut niveau entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, et exprime l'espoir que ce rapprochement entre les deux Corées contribuera à concrétiser de façon pacifique les aspirations du peuple de la péninsule coréenne.

La République arabe syrienne espère que la paix et la stabilité prévaudront en Afghanistan dans l'intérêt du peuple afghan qui souffre depuis trop longtemps des affres de la guerre et de troubles internes.

La Syrie soutient les efforts du Gouvernement soudanais visant à préserver l'unité du peuple soudanais frère et l'intégrité territoriale de ce pays, et lance un appel à un cessez-le-feu dans le sud du pays, comme prélude à la reprise du dialogue.

La Syrie soutient l'accord d'Artah conclu par les Somaliens, et le considère comme la solution la plus viable pour réaliser la réconciliation nationale en Somalie.

Les peuples du monde vivent des moments difficiles en cette phase cruciale; les choix de pays influents eux-mêmes se réduisent au lieu de s'élargir en raison de l'absence d'un ordre mondial juste. Il est regrettable que la voix de ceux qui appellent à la guerre commence à s'élever au-dessus de celles de ceux qui appellent à la paix, et que ceux qui usurpent les droits des peuples et entravent leur dignité étouffent la voix de ceux qui défendent les droits des peuples concernant leur territoire et leur liberté.

Mais en dépit de ce sombre tableau, le droit finira par triompher de l'injustice. C'est l'interprétation pertinente de l'histoire des nations et des civilisations et ce principe est irréversible. La Syrie estime que ses droits et les droits des autres nations ne peuvent être bafoués par l'hégémonie et l'arrogance. Nous croyons en la possibilité d'instaurer un monde où tous les individus coexistent en paix et en sécurité, un monde sans occupation ni hégémonie et où tous les peuples partagent les ressources de notre planète et les fruits de la science et de la technologie en vue d'assurer la prospérité pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Jaap de Hoop Scheffer, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. de Hoop Scheffer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : La fumée à « Ground Zero », à quelques pâtés d'immeubles d'ici, s'est dissipée. Mais l'espace vide où les tours jumelles se trouvaient continue de nous donner des frissons. Les événements épouvantables survenus il y a une année sont gravés dans notre mémoire collective. Ce qui a eu lieu a été une attaque sans précédent et brutale contre les valeurs universelles telles que le respect mutuel, la tolérance, la primauté du droit – valeurs qui constituent le fondement même des Nations Unies.

Au cours de l'année écoulée, la communauté mondiale a fait montre de sa détermination face au

terrorisme. Aujourd'hui, les Pays-Bas, non seulement réaffirment leur attachement à ces valeurs, mais ils insistent également sur une responsabilité individuelle et collective, celle de les faire respecter et de les défendre. Et cette responsabilité exige un véritable engagement.

En raison des religions, des races et des traditions notre monde est coloré et divers. Mais sous des plumes différentes nous avons la même peau : des principes auxquels nous adhérons tous et auxquels nous devons tous adhérer, indépendamment de nos convictions religieuses ou de notre race. Le respect mutuel, la primauté du droit, la liberté d'expression et de culte font partie des principes plus importants.

Mais nous ne pouvons nous contenter de redire ces principes. Sans engagement effectif, ils disparaîtraient vite et deviendraient des mots creux.

Il va sans dire que les Pays-Bas sont tout à fait attachés à ces principes. Nous sommes un partenaire international dévoué, par choix et par nécessité, aux Nations Unies, au sein de l'Union européenne, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et dans d'autres organisations, ou dans le cadre d'initiatives communes telles que le Sommet mondial pour le développement durable. Les Pays-Bas continueront de consacrer 0,8 % de leur produit intérieur brut annuel à la coopération pour le développement et ils exhortent d'autres à faire de même.

Au-delà de cet engagement, il existe la conviction inébranlable qu'aucun pays ne peut espérer réussir par lui-même dans un domaine politique quelconque. À cet égard, nous souscrivons pleinement aux paroles avisées du Secrétaire général Kofi Annan : « Même les pays les plus puissants savent qu'il leur faut collaborer avec d'autres, dans le cadre d'institutions multilatérales, s'ils veulent parvenir à leurs fins » (A/57/PV.2). Nous voudrions donc saluer également la décision des États-Unis, annoncée de cette tribune par le Président Bush, de réintégrer l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les Pays-Bas ressentent non seulement une responsabilité individuelle à l'égard de la défense des valeurs universelles mais également une responsabilité partagée. Je voudrais m'appesantir là-dessus aujourd'hui en abordant quatre principaux domaines de préoccupation : le développement du continent africain, une migration incontrôlée, la menace continue du terrorisme, et la situation au Moyen-Orient.

L'Afrique poursuit son combat en vue du développement et de la prospérité. Elle ne peut et ne doit pas le faire toute seule. Nous partageons tous une responsabilité pour éliminer la pauvreté et pour améliorer l'intégration mondiale de l'Afrique.

Trop souvent, on n'associe le continent africain qu'à la misère et à l'instabilité. En réalité, le nombre de conflits entre les pays africains ou à l'intérieur de ceux-ci a diminué. La création de l'Union africaine, et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, témoignent de l'engagement du continent lui-même. Les Pays-Bas saluent cette reconnaissance par les dirigeants africains de leur propre responsabilité à l'égard de l'édification d'un continent prospère et pacifique. Pour nous, cela est essentiel pour ajouter nos propres efforts et ressources en vue d'atteindre cet objectif. Cela veut également dire que les dirigeants africains, comme nous tous, peuvent être tenus responsables de leur gouvernance, de leurs politiques, de leurs résultats dans le domaine des droits de l'homme et de leur respect de l'état de droit.

En partenariat avec les pays africains, les Pays-Bas continueront d'assumer leur part de responsabilité pour fournir les ressources nécessaires. Pour nous, la coopération pour le développement n'est pas juste une question de fonds, mais également une politique intégrant la promotion de la bonne gouvernance, de la sécurité et de la stabilité. Le monde doit-il contribuer à atténuer les effets des catastrophes naturelles alors qu'elles sont, en partie du moins, causées par l'homme?

La responsabilité s'applique également au secteur privé, surtout lorsqu'il s'agit de lutter contre la maladie qui sape tous les efforts en faveur du développement : le VIH/sida. Or, pour remporter la guerre contre le sida, il faut que cela soit pleinement approuvé par les Gouvernements africains. Cela veut dire : reconnaître le problème et ses causes, débattre ouvertement des éventuelles stratégies et traiter des conséquences pour la société.

L'Afrique nous concerne tous. Ses problèmes nous touchent tous. La pauvreté, les conflits et les atteintes aux droits de l'homme contribuent à une migration toujours croissante. Cela étant, ce phénomène est loin de se limiter au continent africain. Nous devons y faire face de façon efficace, que nous représentions les pays d'origine, de transit ou de destination. La migration prive les pays d'origine

d'une ressource vitale : le capital humain. Pour les pays voisins ou de transit, cela peut être une source d'instabilité. Pour les pays de destination, cela crée souvent des problèmes d'intégration.

Une fois de plus, des valeurs communes sont en jeu. Les gouvernements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que les gens n'aient d'autre choix que de fuir de chez eux. La première priorité doit être de s'attaquer aux causes sous-jacentes des migrations incontrôlées.

En même temps, il nous faut appuyer le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui est poussé dans ses derniers retranchements en proie à un problème pour lequel il n'a pas été conçu. Les Pays-Bas saluent les efforts du HCR pour mettre au point et appliquer une politique intégrée, tendant à assurer le rapatriement des réfugiés, allant de pair avec leur réinsertion, leur relèvement et la reconstruction. Il est clair que ces efforts doivent cadrer avec ceux des autres institutions de l'ONU qui sont actives dans ces domaines.

C'est précisément par le biais de cette démarche intégrée que nous pourrions espérer parvenir à des résultats. L'ensemble des domaines d'action du HCR doit bien entendu venir s'ajouter à celui de la sécurité. C'est une des raisons pour lesquelles les Pays-Bas ont pris part aux opérations de maintien de la paix ou à des opérations semblables en Bosnie, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Afghanistan. La sécurité est un élément fondamental pour ceux qui doivent réintégrer leurs foyers. Sans sécurité, la réinstallation et le relèvement ne demeureront que des vœux pieux. De l'argent dépensé sur la sécurité est de l'argent dépensé à bon escient.

Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis le 11 septembre 2001, la communauté internationale a effectivement assumé ses responsabilités. Ses efforts conjoints se sont concentrés sur le fait d'apporter une sécurité et une stabilité accrues en Afghanistan. Beaucoup a été réalisé : un régime hostile tant au peuple afghan qu'à nos propres valeurs communes a été chassé du pouvoir. Nos efforts collectifs ont ensuite contribué à établir un gouvernement élu et à entamer la reconstruction d'une société détruite.

Nous ne pouvons pas faire preuve de clémence à l'égard de pays qui rejettent les valeurs universelles, car un pays qui rejette la tolérance avalise l'intolérance. Un pays qui ne garantit pas la primauté

du droit invite l'anarchie et l'injustice. La communauté internationale doit aider les pays qui ne sont pas en mesure de le faire eux-mêmes. Elle doit essayer de persuader ceux qui ne veulent pas coopérer et être disposée, si nécessaire, à agir contre ceux qui sont réfractaires.

Les attentats terroristes ont également démontré que la religion, pour certains, malheureusement, est une source d'inspiration non pour faire le bien mais pour détruire. Le détournement d'avions ne devrait pas aboutir au détournement de toute une religion. Une bonne éducation, la liberté d'expression, ainsi qu'un gouvernement laïque ou représentatif peuvent aider à endiguer l'extrémisme religieux. Là, une fois de plus, nous avons une responsabilité collective et individuelle pour faire respecter et protéger les valeurs communes.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un dialogue entre les pays, les civilisations et les religions. Mais il nous faut aussi agir pour nous attaquer aux sources de l'extrémisme religieux.

Cette même détermination ne nous laisse d'autre choix que de continuer à oeuvrer en faveur de la paix au Moyen-Orient, région où l'instabilité, les dangers cachés de l'extrémisme religieux et des armes de destruction massive exigent notre dévouement conjoint.

Les différents protagonistes au Moyen-Orient ont en partage le devoir de limiter la violence et d'endiguer l'extrémisme. La stabilité dans la région est d'un intérêt indivisible, non seulement pour la région elle-même mais bien au-delà. Les pays de la région ont la responsabilité primordiale de faire en sorte que leurs citoyens vivent dans la liberté et dans un environnement de tolérance et de respect. Mais la communauté internationale a également un rôle à jouer à cet égard. Ici, en particulier, nous nous attendons à ce que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités pour mettre fin au non-respect systématique, par le régime iraquien, de tout un ensemble de résolutions précédentes. Les inspecteurs doivent être autorisés à retourner, hier plutôt que demain. La crédibilité du système des Nations Unies est en jeu.

Le conflit israélo-palestinien ne peut être traité en se concentrant simplement sur la lutte contre le terrorisme. Il faut mettre un terme au terrorisme, non seulement à cause des souffrances humaines qu'il entraîne, mais aussi parce qu'il est totalement contre-productif.

Le peuple palestinien doit se demander où cette violence l'a mené. D'autre part, Israël ne peut pas éviter indéfiniment de répondre à la question de savoir quand et comment il vivra côte à côte avec son voisin palestinien. Parvenir à une solution exige encore un engagement véritable de toutes les parties concernées et un dialogue qui transcende les frontières régionales, religieuses et autres. Cela nous concerne tous.

Pour terminer, puisque nous partageons les mêmes valeurs, nous partageons la responsabilité de les défendre. Cela doit déterminer notre engagement à remédier aux problèmes dont j'ai parlé. Nos valeurs communes doivent guider nos relations mutuelles, tant entre personnes qu'entre pays. Ce n'est que lorsque nous reconnaissons ce qui nous unit que nous pourrions trouver la force de surmonter nos différends. La seule vérité que notre présence ici, un an après le 11 septembre 2001, a révélée est que notre foi dans la liberté et la tolérance est inébranlable, de même que notre engagement à les défendre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Gabon, S. E. M. Jean Ping.

M. Ping (Gabon) : Monsieur le Président, le Gabon se félicite de voir M. Kavan présider les travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tient au moment où le besoin de renforcer la coopération internationale pour régler les problèmes mondiaux s'affirme comme une impérieuse nécessité. Son élection est une reconnaissance par la communauté internationale du rôle que son pays, la République tchèque, joue dans la promotion des libertés et de la paix.

À son prédécesseur, M. Han Seung-soo, nous exprimons notre satisfaction pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président de l'Assemblée à sa session précédente.

Au Secrétaire général S. E. M. Kofi Annan, nous adressons toute notre gratitude et notre soutien pour l'action énergique qu'il mène en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Le Gabon salue l'admission de la Confédération suisse et celle imminente de la République démocratique du Timor-Leste comme Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elles viennent

agrandir notre prestigieuse famille des Nations Unies confirmant ainsi son caractère universel.

Je voudrais poursuivre mon propos par une métaphore, celle du fleuve. Les vagues qui viennent échouer continuellement sur le rivage ont chacune une particularité. Pourtant, elles dérivent toutes du même fleuve. Elles sont l'expression du multiple dans la permanence. Il en va ainsi des différentes sessions annuelles. La présente session est une nouvelle vague du grand fleuve que représentent les Nations Unies, un nouveau cycle dans le rythme global du monde. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui, parmi nous, éprouvent un sentiment où se mêlent espoir et scepticisme.

Il y a deux ans, plus précisément en septembre 2000, s'est tenu, ici même, le Sommet du Millénaire, qui aura été, sans nul doute, le point de départ d'un nouvel élan planétaire vers plus de paix, de prospérité, de justice et d'humanisme. Au moment où nous croyions avoir marqué un grand pas dans ce mouvement vers la construction d'un monde meilleur pour tous, nous avons été atterrés le 11 septembre 2001 par les horribles attentats terroristes perpétrés ici même sur le territoire américain. Ces violences que nous avons tous condamnées sont venues voiler nos rêves et nous rappeler la bête qui sommeille en chacun de nous.

Le Gabon a été parmi les toutes premières nations à s'investir dans l'application des dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité en prenant des mesures d'ordre juridique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme. Les progrès réalisés depuis lors sous l'impulsion du Conseil de sécurité dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international, pour importants qu'ils soient, méritent d'être consolidés. C'est pour cette raison que les négociations sur l'élaboration du projet de convention générale relative au terrorisme international doivent se poursuivre en vue de son adoption rapide. Dans le même esprit, l'aboutissement des discussions en cours sur une convention relative à la répression des actes de terrorisme nucléaire viendra compléter le cadre juridique international en matière de lutte contre le terrorisme.

Le spectre d'incertitudes qui plane sur la sécurité collective est amplifiée par la crise israélo-palestinienne. Il est regrettable de constater que la reprise de la violence au Moyen-Orient remet en cause tous les efforts consentis jusque là. La communauté

internationale doit se mobiliser pour rallumer la flamme de la paix dans cette région qui est en proie depuis de nombreuses années à des violences interminables. Le Gabon encourage les deux parties à reprendre le fil du dialogue et de la négociation en vue de mettre en application les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qui soulignent la nécessité de la coexistence de l'État palestinien avec l'État d'Israël dans le respect des frontières sûres et internationalement reconnues.

Dans le même sens, le Gabon espère que les pourparlers en cours entre les deux Corées aideront à apaiser les tensions entre ces deux pays.

L'évolution positive de la situation générale du continent africain est un indicateur du retour progressif de l'Afrique sur le chemin de la paix, de la stabilité et de l'unité. Les conflits fratricides cèdent de plus en plus le pas à l'émergence d'une conscience africaine marquée par la volonté de faire triompher les idéaux de paix et de se consacrer au développement. Cette vague d'espérance se trouve justifiée par les dernières évolutions enregistrées notamment dans la région des Grands Lacs. Nous sommes convaincus que ces avancées aideront à faire progresser le processus de paix dans la région des Grands Lacs. Dans cette perspective, le moment n'est-il pas venu de convoquer une conférence internationale consacrée à cette région en vue d'y consolider la paix?

Les progrès enregistrés dans la résolution des conflits en Afrique ne doivent pas cependant nous faire perdre de vue les situations en Angola, au Libéria, en République centrafricaine et en Guinée-Bissau, qui, après avoir été déstabilisés par plusieurs années de conflits, font face à d'énormes difficultés, en particulier sur le plan humanitaire, pour consolider la paix et la sécurité intérieures. La communauté internationale doit apporter son soutien à l'effort de redressement économique et social de ces pays afin qu'ils ne tombent pas à nouveau dans l'engrenage de la violence.

La conjoncture économique et sociale du monde n'est pas de nature à apaiser nos inquiétudes. Les engagements que nous avons pris lors du Sommet du Millénaire, et réitérés dans le cadre de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, n'ont pas encore connu une traduction concrète. La mondialisation, dont on pensait qu'elle allait permettre

l'intégration harmonieuse de tous les pays à l'économie internationale grâce au processus de libéralisation des échanges, n'a pas toujours atteint les résultats escomptés. Nous constatons bien au contraire, une recrudescence des inégalités sociales, un fossé de plus en plus grandissant entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Les efforts que les pays en développement déploient, notamment dans les domaines de la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de la lutte contre la pauvreté, de la protection et de la gestion rationnelles de l'environnement ne trouvent toujours pas d'écho au niveau des pays développés, comme l'attestent la diminution continue des ressources extérieures consacrées au développement ainsi que la baisse des investissements étrangers. Il faut y ajouter la multiplication des conditionnalités et d'autres barrières qui risquent de maintenir ces pays dans une stagnation économique et sociale permanente.

Parmi les éléments qui contribuent à cet état de fait, figure le lourd fardeau de la dette. En effet, plusieurs pays en développement, dont le Gabon, consacrent près de la moitié de leurs ressources budgétaires au remboursement de la dette, alors qu'ils doivent en même temps trouver des solutions aux nombreux problèmes qui inhibent leur développement. Nous avons la ferme conviction qu'en ramenant l'endettement de nos pays à un niveau soutenable, nous pourrions allouer plus de ressources aux priorités telles que l'éducation et la santé pour tous, l'habitat, la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement. Nous souhaitons que la promesse faite par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international d'élargir les mécanismes actuels d'allègement de la dette aux autres pays en développement, y compris ceux à revenu intermédiaire comme le Gabon, se concrétise rapidement.

Pour répondre à ces préoccupations, l'Afrique a pour sa part mis en place le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le NEPAD est un véritable programme de développement axé sur la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie, la paix et la sécurité, qui sont les conditions préalables au redressement économique du continent. Ce programme appelle de la part de la communauté internationale un soutien effectif. Les membres comprendront aisément pourquoi les pays d'Afrique placent beaucoup d'espoir dans le

débat que l'Assemblée générale des Nations Unies consacre au NEPAD demain, 16 septembre, et auquel le Président de la République gabonaise prendra part.

Le paludisme et, surtout le VIH/sida, constituent des obstacles majeurs au développement de l'Afrique en ce qu'ils risquent à terme de priver ce continent d'une grande partie de son potentiel humain. Nous sommes heureux de constater que les Premières Dames d'Afrique ont perçu la gravité de ce problème en créant, en partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), une organisation de lutte contre la pandémie du VIH/sida, dénommée Organisation des Premières Dames d'Afrique contre le VIH/sida (OPDAS). Nous sommes persuadés que cette nouvelle structure qui est présidée par la Première Dame du Gabon, Mme Edith Lucie Bongo, dont nous connaissons l'abnégation et le dynamisme viendra en complémentarité des actions des États africains dans le domaine de la lutte contre ce fléau. Nous attendons alors aussi des actions fortes de la communauté internationale pour accompagner nos efforts en matière de lutte contre cette pandémie.

La préservation des écosystèmes planétaires constitue un autre sujet de préoccupation pour le monde. Il y a seulement quelques semaines, les chefs d'État et de gouvernement se sont retrouvés à Johannesburg, en Afrique du Sud, dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable. Malgré la mobilisation qu'elle a suscitée, cette conférence au sommet n'a pas pour autant atténué les risques qui pèsent sur notre environnement. Nous pensons que, face au recul constaté dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations issues des conférences organisées depuis une décennie dans le domaine de l'environnement, il devient de plus en plus urgent pour nos États d'appliquer Action 21 et les autres instruments internationaux en la matière.

Le Gabon, pour sa part, vient de créer une zone de parcs nationaux qui recouvre 10 % du territoire national. Ces aires protégées sont la preuve de notre contribution au processus de préservation des équilibres écologiques planétaires en général, et à la gestion et la conservation du massif forestier tropical africain en particulier. C'est pourquoi nous saluons le lancement à Johannesburg par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, de l'initiative visant à préserver la faune et la flore dans les pays du bassin du Congo.

La marche positive du monde ne peut être assurée que dans un environnement institutionnel marqué du sceau de l'universalité. Les Nations Unies incarnent, à nos yeux, cet environnement où doit se déployer une véritable coopération multilatérale fondée sur la justice, l'égalité, la solidarité et la participation de tous. Il est évident que pour incarner ce centre planétaire d'échanges et de réflexion, l'Organisation des Nations Unies a besoin de réformes. Ces réformes, que nous avons appelées de tous nos vœux depuis plusieurs années, sont inéluctables si nous voulons pérenniser l'existence de l'ONU, dont les Membres n'ont cessé d'augmenter depuis sa création en 1945. Les réformes de notre Organisation doivent s'articuler autour de la réaffirmation des buts et principes édictés par la Charte constitutive, au premier rang desquels figurent la paix et la sécurité internationales.

La Cour internationale de Justice, dans un avis consultatif rendu en 1949 à propos de certaines dépenses des Nations Unies, ne disait-elle pas qu'il était naturel d'accorder le premier rang à la paix et à la sécurité internationales, car les autres buts ne pouvaient être atteints que si cette condition fondamentale était acquise? La paix et la sécurité internationales sont des conditions préalables au développement qui lui, est un moyen de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales.

Les Nations Unies sont la propriété de l'humanité. Elles sont nées de la prise de conscience des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, à laquelle tous les peuples ont participé, y compris les Africains. Notre souhait est de voir l'Afrique jouer un rôle plus important au sein de l'Organisation, notamment au Conseil de sécurité, en disposant d'au moins un siège de membre permanent avec les mêmes privilèges que les autres membres ayant le même statut. Par ailleurs, l'Afrique ayant été reconnue par l'ONU comme l'une de ses priorités, nous sommes persuadés que la création d'une unité au sein du Secrétariat qui s'occuperait exclusivement des questions africaines viendrait combler les lacunes constatées dans l'exécution des programmes précédents consacrés à l'Afrique, à savoir le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Notre action collective en faveur du développement ne sera vraiment efficace que si nous faisons du dialogue et de la concertation des outils au

service d'une solidarité planétaire fondée sur la promotion des partenariats. C'est aujourd'hui ou jamais que nous devons réaffirmer notre appartenance à une seule et même humanité et fixer les nouveaux contours de notre destinée collective. Nous pourrions ainsi puiser dans notre fleuve commun, l'Organisation des Nations Unies, les ressources qui nous permettront de construire avec espoir et confiance un monde meilleur pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Antonio Martins Da Cruz.

M. Da Cruz (Portugal) (*parle en anglais*) : Les préoccupations de la communauté internationale ont été à tout jamais changées par les événements du 11 septembre 2001. Le défi qui se pose maintenant à l'ONU est, comme par le passé, le même qui se pose à chacun de ses Membres : il s'agit de savoir comment réagir au mieux face à ces changements. La lutte internationale contre le terrorisme est ainsi devenue la priorité absolue pour tous. Il ne s'agit pas exclusivement de lutter contre des individus qui complotent pour tuer des innocents; il s'agit aussi, en soi, d'une lutte pour le respect de la vie humaine et de la dignité humaine, pour les valeurs de la liberté, de la tolérance et de la démocratie et pour le règlement pacifique des conflits.

L'ONU a engagé sans tarder ses Membres dans cette lutte, grâce à une réaction très rapide de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui ont déclaré que les attaques du 11 septembre représentaient une menace pour la paix et la sécurité internationales et grâce à une résolution du Conseil de sécurité, qui a envoyé un signal particulièrement fort, rapidement relayé par d'autres organisations internationales, telles que l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Comme le savent les membres, le Portugal assume à l'heure actuelle la présidence de l'OSCE. Nous avons fait de la lutte contre le terrorisme une priorité dans les préoccupations de l'OSCE. En tant que Président en exercice, j'ai travaillé à l'élaboration d'une charte européenne sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui doit être adoptée à la réunion ministérielle qui est prévue au Portugal en décembre prochain.

M. Maher El Sayed (Égypte), Vice-Président, assume la présidence.

Mais l'ONU est on ne peut plus bien placée pour coordonner et donner une vigueur particulière à la réaction internationale contre le terrorisme. Il nous incombe de démontrer qu'un monde où l'humanité pourra vivre sans crainte n'est pas seulement une aspiration commune mais également un but réalisable. Nous espérons que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se montreront à la hauteur de leurs responsabilités en la matière. Sinon, cela compromettrait sérieusement la crédibilité de l'Organisation.

(l'orateur poursuit en portugais; texte anglais fourni par la délégation)

Au moment même où le monde doit faire face au nouveau défi que représente le terrorisme, des problèmes anciens persistent. Le Moyen-Orient exige que l'on mette en place une nouvelle dynamique de paix. L'évolution du problème iraquien est nécessairement tributaire du respect absolu des résolutions du Conseil de sécurité et du retour sans conditions des inspecteurs de l'ONU. Nous estimons que le problème de l'Iraq est souvent mal présenté : l'Iraq représente certainement une menace pour la sécurité internationale, et c'est donc sur l'Iraq qu'il faut exercer des pressions, et non pas sur l'ONU ou sur un pays en particulier. C'est l'Iraq qui manque à son obligation de respecter les résolutions de l'ONU. Notre objectif est de mettre fin à la menace que représentent les armes de destruction massive. L'ONU et ses Membres ne peuvent et ne doivent pas continuer de tolérer la violation continue des résolutions du Conseil de sécurité. En conséquence, la communauté internationale doit rechercher les moyens d'agir efficacement, et elle doit être particulièrement exigeante en la matière.

Le Conseil de sécurité devrait se prononcer sans tarder sur le non-respect par l'Iraq des résolutions qui le concernent, ainsi que des obligations qui lui incombent. Il appartient maintenant à l'Iraq de saisir cette occasion et de coopérer avec l'ONU. Mais si l'Iraq persistait à ne pas respecter pleinement les décisions de l'Organisation, dans un calendrier qui sera défini, alors la communauté internationale ne devra exclure aucune option.

Par ailleurs, deux succès obtenus l'année dernière méritent qu'on les mentionne tout particulièrement.

Premièrement, en Angola, la paix est instaurée et elle semble irréversible. Le Portugal continuera à travailler avec les forces politiques et le Gouvernement angolais pour assurer la mise en oeuvre intégrale du Protocole de Lusaka. L'ONU doit contribuer à ce processus. L'assistance humanitaire est essentielle pour la consolidation du processus de paix. Ces mesures, tout comme des élections libres et la création d'un cadre économique moderne, ne pourront que renforcer la paix et la démocratie dans ce pays.

Deuxièmement, la proclamation de l'indépendance du Timor oriental, le 20 mai dernier, représente un succès pour le peuple timorais, pour l'ONU et pour tous ceux qui ont lutté en faveur de cette indépendance. L'Assemblée générale va bientôt proclamer l'admission du Timor-Leste en tant que nouveau Membre de l'Organisation. La présence du Timor-Leste indépendant au sein de l'ONU touche profondément le peuple portugais, qui a toujours cru aux droits du peuple timorais et au caractère juste de sa cause. Le Timor-Leste est parti de rien. Il appartient maintenant à la communauté internationale de continuer à le soutenir, si l'on ne veut pas laisser passer l'occasion de répondre aux problèmes de ce nouveau pays.

Je souhaiterais maintenant aborder quelques autres points importants. En tant que partie fondatrice au Statut de la Cour pénale internationale, le Portugal considère que l'élection d'une première équipe de juges est essentielle pour assurer le fonctionnement effectif et la crédibilité de la Cour. Cette institution, comme son fonctionnement régulier, doivent devenir incontournables sur la scène internationale.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique souligne la préoccupation des pays africains à l'égard de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que du développement économique durable et de l'intégration du continent à la mondialisation économique. Soucieux de ces préoccupations, le Portugal organisera la prochaine conférence entre l'Union européenne et l'Afrique, en avril 2003. L'Afrique constitue pour nous une priorité. Nous appuyons en conséquence toute initiative et toute politique de développement visant à donner vigueur à l'économie dans ce continent oublié.

Enfin, nous nous félicitons de l'admission de la Suisse en tant que Membre de l'ONU. La présence de

la Confédération suisse va certainement profiter aux activités de l'ONU.

(l'orateur reprend en anglais)

La façon dont le monde fera face à tous ces nouveaux défis sera la meilleure preuve que les événements d'il y a un an auront abouti à une victoire pour la communauté internationale – à savoir la création d'un monde plus sûr, dans des États plus stables représentant l'ensemble de leur peuple et vivant en paix. Voilà comment le terrorisme international sera vaincu en fin de compte, et voilà d'où émergera progressivement le nouvel ordre mondial.

La sécurité ne peut plus être envisagée en termes exclusivement militaires ou de défense territoriale. Plusieurs autres facteurs doivent être pris en considération : la mise au point à grande échelle des armes de destruction massive; la prolifération d'autres menaces, telles que la dégradation de l'environnement, les maladies comme le VIH/sida, la famine et les migrations, qui dépassent les frontières des États; et des facteurs qui empêchent de nombreux États de faire face aux problèmes de la mondialisation. Ainsi, aucune nation, quelle que soit sa puissance, ne peut se suffire à elle-même; même les pays les plus puissants ne peuvent agir seuls. La coopération multilatérale est la clef de l'avenir. L'un des objectifs fondamentaux de l'ONU doit être d'assurer cette coopération de façon pratique et à long terme.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wladzimirz Cimoszewicz, Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

M. Cimoszewicz (Pologne) (*parle en anglais*) : Je félicite M. Jan Kavan à l'occasion de son accession à la présidence de cet organe. Je voudrais aussi exprimer ma plus profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et l'assurer de mon soutien.

La Pologne est heureuse de souhaiter la bienvenue parmi nous du tout nouveau Membre de l'ONU, la Suisse, et elle se réjouit à la perspective de souhaiter bientôt la bienvenue à la République démocratique de Timor-Leste.

Wisawa Szymborska, la poétesse polonaise, lauréate du prix Nobel, a écrit ces quelques mots dédiés aux victimes du 11 septembre :

« Ils ont plongé des hauteurs en flammes... Pour eux, je ne puis faire que deux choses – dépendre leur envol et laisser la dernière phrase inachevée... »

Je crois que chacun d'entre en nous rendant dans cette ville courageuse a eu les mêmes pensées. Nous avons dû tous nous demander, qu'est-ce qu'on attend de nous, où en sommes-nous aujourd'hui et de quelles obligations devons-nous nous acquitter pour faire en sorte que ces horreurs ne se répètent plus jamais? Il est clair que le 11 septembre a été un signal d'alarme pour tous. Cet événement n'a peut-être pas changé le monde, mais il a très certainement changé fondamentalement la manière dont nous le percevons. Une fois de plus l'histoire nous a donné la responsabilité de relever ce défi et de laisser aux générations futures un monde meilleur et plus sûr. Mais, après tout, est-ce que cela ne constitue pas notre raison d'être?

Nombre de mes collègues ont évoqué cette question à la tribune ces derniers jours. Les messages qui ont été transmis il y a à peine quatre jours par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le Président Georges W. Bush revêtent une importance toute particulière. À cet égard, nous partageons également les avis exprimés par de nombreux autres orateurs, notamment par le Premier Ministre du Danemark, M. Anders Fogh Rasmussen, qui est intervenu en sa qualité de Président de l'Union européenne.

Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies se trouve à un carrefour, et devant un choix qui doit être fait. Soit nous trouverons la force intérieure pour relever ce défi et démontrer que l'ONU est plus qu'une simple instance de débat ou nous perdrons à tout jamais notre crédibilité. Une fois de plus, comme cela a été le cas à la création de l'Organisation il y a plus d'un demi-siècle, nous devons nous pencher sur la question de la sécurité avec sérieux, surtout maintenant que le terrorisme lui a conféré une nouvelle dimension.

La Pologne, en tant que Membre fondateur de l'ONU continuera d'appuyer tous les efforts visant à préserver cette place exceptionnelle qu'occupe l'Organisation. Nous convenons entièrement avec le Secrétaire général que nous ne pouvons réussir qu'en utilisant pleinement les institutions multilatérales. Nous sommes d'avis avec le Président Bush que l'ONU doit être efficace et doit réussir et que ses résolutions doivent être appliquées. Nous sommes

convaincus que le Conseil de sécurité doit trouver suffisamment de force, dans un proche avenir, pour définir la voie à suivre pour qu'au sein de l'ONU il y ait un processus de prise de décisions relatives à des actions concrètes. Cette fois-ci, nous ne disposons que d'une marge de manoeuvre infime. Il s'agit d'une épreuve dans laquelle la communauté internationale doit triompher. Tout échec compromettrait à la fois l'intégrité de l'ONU et la sécurité du monde entier.

Je crois que le mot d'ordre le plus approprié concernant la suite de mes réflexions sur l'avenir de l'ONU se trouve dans le rapport du millénaire du Secrétaire général. Il y écrit que

« Si la communauté internationale était appelée demain à créer une nouvelle ONU, le résultat serait à coup sûr différent de l'Organisation que nous avons. » (A/54/2000, par. 352)

Il serait tout à fait regrettable que le rapport du millénaire, et surtout ses conclusions concernant le rôle de l'ONU et la réforme de l'Organisation, tombent dans l'oubli. Seule l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de sa légitimité exceptionnelle découlant du caractère universel tant de ses Membres que de son mandat peut – et, en fait, doit – relever les défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Mais pour ce faire, ses prérogatives, ses règles et ses instruments doivent s'adapter aux besoins d'aujourd'hui et aux menaces de demain.

Nous devons envisager l'élaboration d'un document qui ne serait ni un projet de révision de la Charte ni un supplément. Ce que j'aimerais suggérer c'est que nous tentions de reconnaître les nouvelles réalités et que nous essayions de tracer une nouvelle voie. En préconisant ceci, je ne suis aucunement original et je ne crée pas de précédent. La Charte de l'Atlantique et la Nouvelle Charte de l'Atlantique, l'Acte Final d'Helsinki de 1975 et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990 ont déjà suggéré ces idées. En d'autres termes, adapter le mandat d'une organisation aux nouveaux besoins sans vraiment réviser son fondement légal a déjà été essayé.

Il y a comme un sentiment général que certaines dispositions de la Charte des Nations Unies sont en fait devenues lettre morte. Ceci s'applique tant à la substance de ces dispositions qu'aux solutions de procédure qu'elles offrent. Certaines dispositions et organes de la Charte ont réalisé les tâches qui leur ont

été confiées et sont désormais superflues. Mais l'Organisation a effectivement besoin de nouveaux mécanismes pour les opérations de maintien de la paix. Il est impossible de comprendre pourquoi nous maintenons des clauses relatives aux « États ennemis » alors que l'ONU ne dispose pas de règlement pour régler correctement les problèmes liés à ses interventions humanitaires. Il est communément admis qu'il faut clairement délimiter les nouveaux domaines de responsabilité d'un certain nombre d'organes importants de l'ONU.

Les valeurs, objectifs et principes des Nations Unies, consacrés dans le Préambule et les Articles 1 et 2 de la Charte, n'ont pas perdu de leur pertinence. Ils ont bien résisté à l'épreuve du temps. Un document qui pourrait être considéré comme étant un nouvel acte des Nations Unies à l'aube du XXI^e siècle pourrait relancer l'examen des principes, organes et mécanismes de l'ONU afin de mieux répondre aux besoins et aux défis qui dominent à l'heure actuelle la vie de la communauté internationale. Je voudrais mettre l'accent sur quatre grands groupes de problèmes qui devraient être traités, à commencer par les nouvelles menaces à la sécurité.

La Charte fait référence aux menaces généralement posées par les États. Les dispositions de la Charte concernant le Conseil de sécurité, sa composition et ses instruments, ainsi que les autres Chapitres qui traitent de la sécurité, ne suffisent plus. Ceci a été clairement démontré par les nombreux faits survenus ces dernières années, y compris l'attaque du 11 septembre et ses conséquences.

Ensuite vient la pauvreté extrême, qui est manifeste dans de nombreuses régions du monde; le sous-développement chronique; les maladies pandémiques; l'absence d'éducation et de soins de santé; et les disparités qui s'aggravent en matière de conditions de vie et de niveaux de développement. Tous ces faits sont inadmissibles sur les plans politique et moral.

Les droits de l'homme, la primauté du droit, la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile constituent le troisième groupe de problèmes auxquels je pense.

Le quatrième groupe est composé de thèmes liés au développement durable. Ils se concentrent sur la protection de l'habitat humain, qui est indispensable à

la survie de l'espèce humaine, et sur le patrimoine commun de l'humanité.

En outre, les principes existants des Nations Unies doivent continuer d'être élargis, ou de nouveaux principes mis au point, afin que l'Organisation puisse poursuivre son action suivant trois nouvelles dimensions, à savoir exprimer le multilatéralisme dans les travaux de l'ONU, tout en réconciliant large représentation et collectivisme avec efficacité; respecter la subsidiarité des travaux de l'Organisation afin de mieux utiliser les moyens et les ressources qui sont mis à la disposition des États Membres, particulièrement pour ce qui est des arrangements régionaux des Nations Unies; et, enfin, obtenir des entités non gouvernementales, y compris le capital privé, qu'ils participent aux travaux de l'ONU d'une manière qui ne s'écarte pas de la nature démocratique de l'Organisation et n'entame ni caractère gouvernemental ni son utilité tout en augmentant ses ressources et en renforçant son efficacité.

J'ose dois dire qu'aucun pays, aucun groupe de pays ou d'institutions régionales répondant aux critères de l'Organisation ne serait capable de couvrir et de traiter l'intégralité des problèmes qu'une telle entreprise supposerait. Sous réserve de consultations appropriées de l'ensemble des Membres de l'Organisation et du Secrétaire général, nous pourrions envisager de créer un « groupe de sages » composé de personnalités éminentes. Ce groupe élaborerait un document approprié qui serait ensuite examiné et approuvé par les États Membres. Ce document devrait avoir force obligatoire du point de vue politique, ce qui le rendrait complémentaire à l'assise juridique contenue dans la Charte et fournirait une plate-forme pour les actions de l'ONU dans les décennies à venir.

Nous devrions réfléchir à l'avenir et travailler sur ses fondements, mais sans perdre de vue les réalisations actuelles. L'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale est l'une de ces réalisations. Cela a permis de tourner une nouvelle page à la fois dans les relations internationales et dans le droit international. La Pologne souhaite que le traité portant création de la Cour devienne l'un des documents les plus universels de ce genre. Nous sommes confiants que les divergences qui se sont fait jour entre les positions et les points de vue respectifs pourront être réglées par le biais du dialogue et du compromis, conformément au droit international. Nous devons agir de façon à ne pas décevoir les espoirs et

les attentes que la communauté internationale a placés dans la Cour.

Il y a un an, le monde entier s'est uni dans une manifestation sans précédent de solidarité. Aujourd'hui, nous sommes plus conscients de l'origine et de la nature de cette menace. En fait, nous sommes encore plus capables d'y faire face. La Pologne s'est associée aux opérations antiterroristes en cours. Nos soldats sont déployés en Afghanistan, avec leurs collègues d'autres pays, et ils font de leur mieux pour y renforcer la sécurité et aider le pays à se relever de la destruction et de la ruine infligées par deux décennies de guerre et de lutte intestine.

Cela nous semble naturel, mais nous devons nous poser la question de savoir si nous sommes aujourd'hui plus près de réaliser les idéaux que nous avons fixés il y a un demi-siècle. Nous avons aujourd'hui une nouvelle chance de relancer la solidarité et d'oeuvrer ensemble pour des valeurs qui n'ont pas de prix pour nous et pour les générations à venir. Créons un axe du bien qui permettra de redonner le sens voulu à ces termes dont nous sommes si fiers : les Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luvsangiin Erdenechuluun, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

M. Erdenechuluun (Mongolie) (*parle en anglais*) : La Mongolie souhaite une bienvenue chaleureuse au tout nouveau Membre de la famille des Nations Unies, la Suisse, pays associé depuis longtemps à l'Organisation en tant que son deuxième plus important Siègle. Nous attendons également avec impatience d'accueillir le Timor-Leste, membre le plus jeune de la communauté internationale.

Il y a un peu plus de deux ans, au Sommet historique du Millénaire tenu ici à New York, nos dirigeants ont réaffirmé leur attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et se sont engagés à appuyer sans équivoque une ONU plus efficace et renforcée afin que cette organisation mondiale irremplaçable puisse faire face efficacement aux défis formidables du nouveau siècle et, en fait, du nouveau millénaire.

Un certain nombre de mesures importantes ont été prises pour réformer et adapter l'ONU aux réalités internationales en pleine évolution, pour assurer son fonctionnement efficace en cette ère de mondialisation.

Toutefois, le processus de réformes, particulièrement celle du Conseil de sécurité, a tendance à se ralentir et, donc, il semble nécessaire de prendre les mesures qui s'imposent pour le réactiver. La Mongolie est favorable à un élargissement juste et équitable du Conseil de sécurité et à la démocratisation des relations internationales en améliorant l'ouverture et la transparence des activités du Conseil de sécurité et en renforçant le rôle de l'Assemblée générale, comme cela est envisagé dans la Charte des Nations Unies.

L'ONU a joué un rôle déterminant en intensifiant les efforts déployés par la communauté mondiale pour mettre au point une réponse collective à la terreur mondiale, en favorisant la réconciliation nationale et en édifant un processus de paix dans l'Afghanistan post-taliban, en favorisant l'émergence d'un Timor oriental indépendant et en favorisant l'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale. Elle a également joué un rôle essentiel pour ouvrir la voie des consensus auxquels on est parvenu à Doha, à Monterrey, à Rome et à Johannesburg, qui ont constitué des étapes importantes sur la voie des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la viabilité des progrès réalisés, honorer les engagements pris et réparer les dégâts infligés à la paix et à la sécurité internationales dans le monde instable qui est le nôtre. Les événements tragiques du 11 septembre ont montré qu'il fallait opérer un changement fondamental dans notre perception de la sécurité. Mettre davantage d'armes et de ressources à la disposition des armées n'entraîne pas nécessairement une sécurité accrue. La sécurité ne peut plus se limiter à l'intérieur des frontières d'un seul État ou même d'un groupe d'États. Ce caractère indivisible de la sécurité mondiale fait que le multilatéralisme est à l'ordre du jour. Pour paraphraser le Secrétaire général, reconnaissons tous qu'aujourd'hui, la sécurité mondiale, c'est la sécurité nationale. Reconnaissons également qu'assurer la sécurité de l'homme doit être au coeur de nos préoccupations. La notion de sécurité humaine s'impose de plus en plus.

L'année qui se termine a connu des menaces sérieuses pour la paix et la sécurité internationales, et il existe toujours des menaces qui pèsent sur la communauté internationale.

En Afghanistan, l'ONU aide le Gouvernement afghan dans ses efforts de relèvement, de reconstruction et de développement. Ces objectifs ne pourront être atteints que si le Gouvernement du Président Karzai contrôle effectivement l'intégralité du pays.

Au Moyen-Orient, la situation explosive qui prévaut est particulièrement préoccupante. Elle nécessite des efforts soutenus pour trouver une solution juste et globale au problème. La Mongolie appuie les efforts du Quatuor et des pays de la région en vue de trouver un règlement pacifique à ce conflit qui dure depuis si longtemps. La tenue d'une conférence internationale chargée d'examiner des mesures efficaces menant à cette solution sera de toute évidence un pas dans la bonne direction.

Mon gouvernement estime que le Conseil de sécurité doit faire tous les efforts possibles pour faire comprendre à l'Iraq qu'il doit respecter ses résolutions et, dans un premier pas, accepter les inspections des armements sans conditions. La communauté mondiale ne peut rester passive face au mépris flagrant des résolutions obligatoires du Conseil de sécurité.

Le monde a été menacé non seulement par l'escalade de la tension dans diverses régions, mais également par l'accroissement de l'insécurité humaine due à l'incapacité de la communauté internationale à honorer les engagements cruciaux qu'elle avait pris au cours des années 90. Dans le discours qu'il a prononcé l'année dernière devant l'Assemblée générale, mon Premier Ministre a demandé à la communauté internationale de faire de la première décennie de ce nouveau siècle une décennie de mise en oeuvre et de coopération afin d'assurer un monde meilleur et plus sûr, car nous ne pouvons nous permettre d'échouer pendant une autre décennie si nous voulons vraiment garantir la sécurité humaine. Nous ne pouvons pas ne pas mettre en oeuvre les objectifs ambitieux, mais réalisables, énoncés par nos dirigeants au Sommet du Millénaire, d'autant que tout échec ou toute inaction pourrait servir de justification à des actes meurtriers de la part de ceux qui menacent la paix, la stabilité et le progrès social.

Ceci est encore plus pertinent aujourd'hui, alors que le *Rapport mondial sur le développement humain* de 2002 montre que si les tendances actuelles se maintiennent, une grande partie des États du monde n'atteindra probablement pas les objectifs de

développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment l'objectif principal qui vise à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté extrême. Si les progrès de la planète continuent aussi lentement, il faudra plus de 130 ans pour que le monde se débarrasse de la faim.

La question légitime se pose de savoir ce que doit faire la communauté internationale pour redresser la situation. Une réponse rapide pourrait être la manifestation d'une véritable solidarité et d'un partage des responsabilités par tous afin de s'acquitter sans retard des engagements pris. Mais les peuples de nos pays, peuples pour lesquels cette organisation mondiale a été conçue, attendent depuis des dizaines de conférences et leurs examens quinquennaux, alors que la mise en oeuvre des objectifs convenus reste toujours bloquée à des niveaux bien inférieurs aux niveaux voulus. Dans ces circonstances, nous estimons qu'il incombe à la communauté internationale d'examiner de près le déséquilibre existant en matière de gouvernance mondiale, en particulier dans les domaines économique et social.

La Mongolie croit que l'ONU, du fait de son impartialité et de sa légitimité universelle, ainsi que de la prédominance de sa Charte sur tout autre accord international, est on ne peut plus bien placée pour assurer une gouvernance mondiale dans les domaines économique et social tout en permettant une participation égale du Sud au processus de prise de décision. C'est pourquoi nous pensons qu'il est grand temps d'engager un véritable dialogue sur un cadre tout nouveau de coopération pour le développement qui réponde davantage aux impératifs nouveaux de la sécurité humaine mondiale.

Nous estimons que le nouveau partenariat pour le développement entre le Nord et le Sud doit reposer sur la justice, et non pas sur la charité; sur un partage équitable des possibilités qu'offre le marché mondial, non pas sur le protectionnisme ou l'aide; sur la coopération mutuelle, non pas sur la conditionnalité unilatérale ou la confrontation. Conformément aux objectifs énoncés dans l'Article 55 de la Charte, le Conseil économique et social a un rôle important à jouer pour lancer et promouvoir ce dialogue.

En outre, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent, le commerce illégal d'armes, la propagation du VIH/sida,

la pollution mondiale, les changements climatiques et d'autres phénomènes négatifs représentent une menace constante pour les pays riches comme pour les pays pauvres. Face à cette menace, il est nécessaire de mettre en place un nouveau cadre de coopération pour défendre les nouvelles frontières de la sécurité commune mondiale et combler les lacunes critiques du système actuel de gouvernance économique mondiale. Alors que la mondialisation s'accélère, les formidables défis que doit relever la famille humaine exigent une réponse approfondie. Ce serait un mauvais calcul que de remplacer une réforme fondamentale par des remèdes marginaux ou des solutions au coup par coup. S'il existe au sein de la communauté internationale une véritable volonté politique de relever collectivement ces défis, alors pourquoi ne pas engager ensemble un travail pour trouver une bonne architecture de gouvernance mondiale dans le domaine de la sécurité humaine?

La Mongolie appuie vigoureusement la création du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, programme complet et vision ambitieuse de l'Afrique et pour l'Afrique et son développement socioéconomique futur, fondé sur les enseignements de la dernière décennie. Nous espérons que cette initiative importante recevra l'appui généreux de la communauté internationale, pour pouvoir atteindre ses ambitieux objectifs en vue d'une renaissance africaine.

Mon pays, la Mongolie, qui a le handicap naturel au développement de tout pays sans littoral et est très vulnérable aux catastrophes naturelles, n'est pas non plus à l'abri de nombre des menaces à la sécurité humaine dont j'ai parlé. Outre la pauvreté endémique, le chômage et la désorganisation des services sanitaires et sociaux essentiels, la sécurité humaine en Mongolie pâtit de la récurrence croissante des catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement, avec à la clef la désertification, et la pollution de l'air et de l'eau. Les efforts déployés pour améliorer la sécurité humaine sont encore entravés par la très faible densité de population, la faiblesse des infrastructures et d'une économie non diversifiée très vulnérable aux chocs extérieurs.

Faisant fond sur ses précieux atouts – des ressources humaines qualifiées et une large expérience des réformes politiques et économiques – la Mongolie s'efforce d'assurer la sécurité de sa population par des efforts nationaux et la coopération internationale.

Au niveau national, notre gouvernement a mis sur pied, fin 2000, le programme de bonne gouvernance pour la sécurité humaine, qui vise à améliorer ses capacités de formulation et de mise en oeuvre de politiques dans le domaine de la sécurité. D'ores et déjà, nous avons emporté l'adhésion de toutes les branches du pouvoir en vue de l'application de ce programme; nous avons institutionnalisé le dispositif de mise en oeuvre du programme, et nous avons jeté les fondements d'une plus grande participation de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire.

Au niveau international, la Mongolie s'est efforcée, de son côté, de contribuer, quand c'est possible, aux efforts collectifs de la communauté internationale, tout en attirant l'attention sur les questions qui la préoccupent tout particulièrement.

En tant que pays en développement sans littoral, la Mongolie attache une importance particulière au renforcement de la coopération internationale destinée à aplanir les difficultés particulières de développement que rencontrent ces pays. Ma délégation attend avec intérêt, à cet égard, la prochaine Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit, qui se tiendra en 2003 au Kazakhstan.

Face au rôle crucial joué par l'éducation dans le développement humain durable et la sécurité commune, ma délégation note avec plaisir la proclamation par l'Assemblée générale, à sa dernière session, d'une Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation commençant le 1er janvier 2003, et qui est une initiative de la Mongolie. Nous espérons que le projet de plan d'action de la Décennie sera adopté à l'unanimité à la présente session de l'Assemblée générale.

Il y a 10 ans, la Mongolie s'est proclamée zone exempte d'armes nucléaires. Depuis, elle a adopté des lois nationales pour définir et réglementer ce statut. À l'heure actuelle, des consultations sont en cours avec nos voisins immédiats et d'autres États intéressés sur les modalités d'institutionnalisation internationale de notre statut. Je tiens, à cette occasion, à remercier de leur coopération les cinq États nucléaires ainsi que les organes de l'ONU de l'appui précieux qu'ils ont apporté à la concrétisation de l'initiative.

Ces dernières années, la Mongolie s'est employée activement à mettre en place et renforcer les

institutions et les processus de gouvernance démocratique, à défendre les droits de l'homme et à promouvoir le renforcement démocratique, à l'instar de

nombreux autres États qui défendent les valeurs démocratiques et développent les institutions démocratiques. Nous pensons que la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui se tiendra du 18 au 20 juin 2003 en Mongolie, pourrait représenter pour la communauté internationale une occasion importante d'échanger des informations et des données d'expérience et de trouver des moyens concrets de défendre et renforcer la démocratie aux niveaux national et international. Je saisis cette occasion pour adresser les plus vifs remerciements de mon gouvernement à cet organe, qui a bien voulu accepter notre proposition et mettre en branle les préparatifs de la Conférence. Le thème principal de la Conférence est la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile.

La Mongolie estime que la Cour pénale internationale, établie le 1er juillet dernier, peut contribuer à mettre fin à l'impunité et à faire respecter la justice, à dissuader des criminels potentiels et à renforcer encore le droit pénal international. La Mongolie, l'un de ses membres fondateurs, estime aussi que l'adhésion la plus large possible à la Cour permettra d'élargir la portée géographique de la juridiction de la Cour et de mettre ainsi fin à l'impunité pour les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. La juridiction de la Cour devrait également finir par comprendre le crime d'agression.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réitérer la détermination de mon gouvernement d'oeuvrer avec les autres États Membres à faire que notre Organisation mondiale soit mieux outillée pour relever les défis mondiaux qui l'attendent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Vilayat Guliyev, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan.

M. Guliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Jan Kavan de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session et adresser nos remerciements à M. Han Seung-soo pour les efforts qu'il a déployés à la présidence de la cinquante-sixième session.

J'ai également le plaisir de féliciter la Confédération suisse de son entrée à l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU, qui est appelée à jouer un rôle moteur dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, entreprend actuellement un examen sérieux de sa capacité à unir les efforts des États Membres et d'organiser une coopération internationale efficace contre les menaces et les risques d'envergure mondiale.

Les tragiques événements survenus à New York il y a un an nous ont tous fait voir le monde d'un autre oeil et reconnaître l'interdépendance mondiale des défis de l'ère nouvelle. Nous devons reconnaître que le monde lui-même a permis au monstre du terrorisme de se développer en ignorant les problèmes, en fermant les yeux sur les violations des normes du droit international, en tolérant l'agression et en ne ripostant pas comme il le devait aux menaces présentées par les mesures illégales de certains États, par le séparatisme et par la prolifération des armes. Nous devons maintenant tirer les enseignements des erreurs que nous avons faites et lancer une grande offensive contre le terrorisme sur la base de conceptions communes.

Le respect d'une démarche universelle qui ne laisse pas de place aux irrégularités, à la sélectivité ou aux deux poids deux mesures est une condition indispensable de la solidarité mondiale dans la lutte contre le terrorisme. La base juridique de cette démarche doit être exposée dans une convention générale relative à la lutte antiterroriste. Nulle raison politique, sociale, idéologique, religieuse ou autre ne saurait justifier les actes, les méthodes ou les pratiques terroristes. Pour pouvoir lutter efficacement contre le terrorisme et l'éliminer totalement, il faut recourir à la démarche la plus complète, la plus complexe, qui tienne compte des différents aspects du problème et de ses causes profondes.

Il est évident que les groupes terroristes recrutent de nouveaux membres et s'épanouissent plus aisément dans un environnement caractérisé par la dégradation économique et sociale, les conflits armés, la pauvreté, l'analphabétisme et l'isolement. Il convient de mobiliser les ressources nécessaires pour lancer des programmes d'aide aux pays en développement et moins développés et d'élargir les programmes existants. La mise en oeuvre des décisions de l'Organisation des Nations Unies concernant l'assistance pour le développement durable et la relance de la croissance économique dans ces pays joue un grand rôle. Il convient de noter en particulier le

besoin urgent qu'il y a à fournir une aide internationale à l'Afghanistan.

L'absence de tensions entre les civilisations et la création d'un esprit de respect mutuel entre les religions et les cultures est un autre aspect important inhérent au processus d'élimination du terrorisme. Nous appuyons la tendance qui consiste à poursuivre et à approfondir le dialogue entre les civilisations, et soulignons son caractère multiforme. Nous pensons que l'application de programmes dans les domaines de l'éducation, de l'information et du dialogue culturel entre les civilisations facilitera l'établissement de relations de compréhension et de confiance mutuelles qui sont indispensables au règlement des problèmes communs à l'Est et à l'Ouest.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner en particulier l'importance de la conférence internationale proposée par l'Azerbaïdjan sur « Le rôle de la religion et de la foi dans une société démocratique : les moyens pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme », qui sera organisée en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe les 10 et 11 octobre 2002 à Bakou.

Dans la lutte contre le terrorisme international, il convient d'accorder la priorité au nationalisme militant et au séparatisme agressif. Très souvent, divers groupes terroristes de séparatistes et de nationalistes maintiennent des relations étroites entre eux et sont directement parrainés par des États. La lutte contre le terrorisme représente un problème extrêmement complexe dans les « territoires non contrôlés » qui sont apparus à la suite du séparatisme armé et de l'agression étrangère.

Cela fait maintenant 10 ans qu'une telle zone non contrôlés existe sur la partie du territoire de l'Azerbaïdjan occupée par l'Arménie. Élevant l'idéologie du nationalisme agressif, du terrorisme et des prétentions territoriales à l'égard de ses voisins au rang de politique d'État, la République d'Arménie a, par le biais de son ingérence directe dans les affaires internes de l'Azerbaïdjan, formé un groupe terroriste séparatiste armé à l'intérieur de la région du Haut-Karabakh de la République azerbaïdjanaise. Cela a été suivi d'une agression armée ouverte de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan.

L'Arménie qui a perpétré des actes de nettoyage ethnique contre le peuple azerbaïdjanais sur son propre territoire en 1987 et 1988, et en 1992 et 1993, a occupé

tout le territoire de la région du Haut-Karabakh, chassant 60 000 Azerbaïdjanais de souche. Elle a occupé les territoires de sept autres régions de la République azerbaïdjanaise portant ainsi le nombre total de réfugiés à 1 million. L'Arménie envisage actuellement de consolider les résultats de son agression et du nettoyage ethnique pour détacher la région du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan.

L'Arménie a tenté de dissimuler sa politique annexionniste en évoquant le droit des peuples à l'autodétermination. Cependant, conformément au droit international, ce principe ne peut être réalisé que de manière pacifique et conformément au principe de l'intégrité territoriale. Le droit à l'autodétermination n'implique pas le droit unilatéral à la sécession et ne doit pas mener à la désintégration d'un État souverain et indépendant.

En outre, les Arméniens qui résident dans la région du Haut-Karabakh de la République azerbaïdjanaise ne peuvent nullement être considérés comme étant des sujets indépendants jouissant du droit à l'autodétermination.

L'affirmation de l'Arménie selon laquelle la région du Haut-Karabakh n'a jamais appartenu à l'Azerbaïdjan est également sans fondement, de même que sa référence au droit international. Indépendamment du fait qu'il n'est pas justifié et qu'il est dangereux de faire appel à l'histoire pour régler les conflits interétatiques et que cela remet en question l'universalité des normes du droit international, il convient de noter que les déclarations arméniennes sont réfutées par de nombreux autres documents historiques officiels.

L'Arménie qui se réfère souvent à la Société des Nations pour justifier ses prétentions territoriales doit se souvenir que dans ses documents officiels, la Société des Nations a émis des doutes sur l'existence d'un gouvernement stable capable de représenter l'Arménie et, ce qui est encore plus important, a attesté de l'absence de frontières arméniennes clairement définies.

Les décisions du Parlement arménien sur la réunification de la région du Haut-Karabakh avec l'Arménie et sur la non-reconnaissance de tout document international mentionnant cette région comme étant une partie intégrale de l'Azerbaïdjan sont illégales. De même, les décisions prises par le régime séparatiste illégitime de la région du Haut-Karabakh,

les soi-disant référendums et les élections qui ont été organisées dans une situation de guerre et d'expulsion par la force de toute la population azerbaïdjanaise, ne sauraient avoir une valeur dans le cadre du droit international.

En outre, l'Arménie a elle-même violé le droit du peuple azerbaïdjanais à l'autodétermination. Conformément à la doctrine juridique internationale reconnue internationalement, *uti possidetis juris*, les anciennes républiques de l'Union sont considérées comme de nouveaux États indépendants dans des frontières qui existaient au sein des fédérations. Il s'agit de frontières exactes au sein desquelles l'Organisation des Nations Unies a reconnu l'Azerbaïdjan en mars 1992, lorsqu'elle a accepté notre pays en tant que Membre de plein droit de cette Organisation universelle.

En 1993, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) sur le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ces résolutions ont été adoptées après chaque nouvelle étape de l'agression arménienne contre l'Azerbaïdjan. Le Conseil a appuyé sans ambiguïté la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République azerbaïdjanaise, a confirmé la reconnaissance du Haut-Karabakh comme faisant partie intégrante de la République azerbaïdjanaise et a fermement exigé le retrait immédiat, complet et sans conditions des forces arméniennes des territoires occupés de l'Azerbaïdjan et la création de conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Ces exigences du Conseil de sécurité n'ont toutefois pas encore été suivies d'effet.

Ces résolutions contiennent également une demande du Secrétaire général, du Président en exercice de l'OSCE et du Président du Groupe de Minsk de présenter, au Conseil de sécurité, dans le cadre de la mise en oeuvre du mandat en vue du règlement du conflit arméno-azerbaïdjanais, des rapports sur la situation dans la région. La dernière décision insiste sur l'exigence de donner des informations sur le processus d'application des quatre résolutions. Malheureusement, cette exigence continue de ne figurer que sur le papier. Cette situation ne peut pas être bénéfique pour nous, car elle conduit à « l'abandon » du processus de règlement et, en fin de compte à un gel de la situation qui ferait de l'occupation un fait accompli. La non-application des résolutions du Conseil de sécurité sape son autorité

ainsi que la foi des peuples dans la justice et dans la possibilité d'un règlement politique pacifique.

Comme on le sait, dans la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur la coopération avec l'OSCE, l'Organisation des Nations Unies exprime son soutien aux efforts de l'organisation régionale et du Groupe de Minsk qui servent de médiateurs dans le règlement du conflit à l'intérieur et autour de la région du Haut-Karabakh de la République azerbaïdjanaise.

Comment évaluer ces efforts, qui sont menés depuis plus d'une décennie, depuis la formation du Groupe de Minsk au Conseil ministériel de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenu à Helsinki en mars 1992? Alors que, au début des efforts de médiation, le Groupe de Minsk présentait des propositions sur l'élimination des conséquences du conflit, ses activités actuelles s'apparentent à une politique attentiste sur fond de négociations jusqu'à ce que la partie lésée accepte les conditions de l'agresseur.

Une telle position de la part des médiateurs ne peut être considérée que comme un appui passif à la politique de fait accompli de l'Arménie, qui est pour nous tout à fait inacceptable.

L'Azerbaïdjan, qui continue d'être attaché à un règlement pacifique du conflit et à son interaction avec l'OSCE et le Groupe de Minsk, considère qu'il est urgent que le Conseil de sécurité intervienne vigoureusement car celui-ci n'a pas encore pleinement utilisé son potentiel pour contribuer au règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

La situation actuelle est explosive. Oui, le cessez-le-feu est respecté depuis huit ans et la médiation se poursuit, mais l'on est parvenu à aucun règlement pacifique véritable. L'Azerbaïdjan n'acceptera jamais que des saisies de territoires soient légalisées. L'Azerbaïdjan n'acceptera jamais la perte même d'un centimètre de son territoire, et il conserve son droit de prendre toutes les mesures prévues dans la Charte des Nations Unies pour protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Nous demandons au Conseil de sécurité de réexaminer la situation, de faire en sorte que l'Arménie retire immédiatement ses forces armées des territoires occupés de l'Azerbaïdjan et engage des négociations pour définir le statut de la région du Haut-Karabakh au sein de l'Azerbaïdjan, sur la base des normes et

principes du droit international. Nous demandons à la République d'Arménie d'entendre la voix de la raison et d'abandonner sa politique pernicieuse de revendications territoriales contre l'Azerbaïdjan. La poursuite de l'occupation des terres azerbaïdjanaises et de l'affrontement avec l'Azerbaïdjan n'apportera au peuple arménien que malheurs et souffrances.

Non seulement le conflit menace gravement la sécurité dans la région du Sud du Caucase, mais il constitue également un obstacle majeur à l'établissement d'une coopération bilatérale et régionale. Cette coopération aurait été avantageuse pour tous les États de la région et aurait joué un rôle crucial dans le renforcement de leurs positions et de leur prestige sur la scène internationale.

En utilisant ses ressources naturelles et sa situation géographique favorable, l'Azerbaïdjan contribue énormément au développement de la région du Sud du Caucase, et joue en fait un rôle de moteur dans son intégration au système mondial. Selon les données publiées l'année dernière par l'Office statistique des communautés européennes, 52 % du produit brut des pays du Sud du Caucase provenait de l'Azerbaïdjan. Un événement important, qui dépasse largement les frontières du Sud du Caucase, aura lieu dans trois jours : la cérémonie marquant le début de la construction de l'oléoduc Bakou-Tbilisi-Ceyhan, qui apportera des flux d'investissements importants dans les économies de ces pays.

L'Arménie, par ses actes contre l'Azerbaïdjan, s'est exclue d'une participation à ce genre de projet économique. Oui, à tous les niveaux, l'Arménie déclare sa volonté de coopérer avec l'Azerbaïdjan, mais à son avis, l'Azerbaïdjan doit fermer les yeux sur l'occupation de ses territoires et établir des relations économiques avec elle. Je pense que les membres conviendront que pratiquement personne ne peut accepter une telle suggestion, car cela reviendrait en fait à apaiser l'agresseur.

Cherchant des façons de sortir de l'impasse actuelle et de reprendre le processus de règlement du conflit, l'Azerbaïdjan, dans une approche constructive, a proposé à l'Arménie qu'elle retire ses forces d'occupation des quatre districts occupés et rétablisse la principale ligne de chemin de fer reliant l'Azerbaïdjan, l'Arménie et d'autres pays de la région. Considéré comme étant un geste de bonne volonté, cet ensemble unique de mesures, qui vise à éliminer

partiellement les conséquences négatives du conflit et à revitaliser la coopération, devait améliorer considérablement le climat entourant les négociations et plaire à l'opinion publique dans les deux pays. Cette proposition de l'Azerbaïdjan, qui promettait d'être avantageuse pour les deux parties au conflit et d'autres pays de la région, a reçu l'appui le plus large possible de l'OSCE et de son Groupe de Minsk, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Toutefois, lorsqu'il s'est agi de prendre des mesures pratiques, l'Arménie, montrant clairement son attachement à la paix et à la coopération, a rejeté cette mesure de confiance.

La situation « ni paix, ni guerre » dans le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, est une bombe à retardement et une source de désespoir pour les populations, d'abord et avant tout les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui ont été violemment privés de leurs maisons, ont dû porter le fardeau le plus lourd quant aux conséquences de l'agression et qui perdent maintenant patience; ils espèrent que leurs droits seront restaurés. En raison des actes agressifs de l'Arménie, l'Azerbaïdjan donne actuellement asile à plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées. Ces dernières années, beaucoup de travail a été fait pour régler les problèmes des réfugiés, avec l'aide d'organisations humanitaires internationales, surtout le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

À l'heure actuelle, nous estimons qu'en matière d'aide, il est urgent de fournir aux établissements sanitaires les médicaments et l'équipement médical nécessaires, de mettre en oeuvre des programmes agricoles, de créer des emplois et de développer le secteur des petites entreprises. Nous demandons au HCR, à d'autres institutions internationales et aux pays donateurs de réagir à nos problèmes et de mobiliser suffisamment de ressources pour faciliter leur règlement.

Je voudrais aborder brièvement la question de la réforme de l'ONU, qui vise à améliorer son efficacité et ses résultats concrets. Nous devons envisager un certain nombre de réformes possibles, parmi lesquelles l'élargissement du Conseil de sécurité mérite une mention particulière. Je voudrais exprimer l'espoir que l'on pourra parvenir au consensus le plus large possible sur chaque aspect de cette question. On aurait pu atteindre un plus grand équilibre au sein du Conseil en incluant des pays en développement influents aux côtés

des pays développés. Une augmentation dans la représentation au sein de cet organe principal de l'ONU – dans des limites rationnelles – refléterait les réalités de l'époque et la considération d'intérêts plus larges dans le règlement de questions cruciales ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En ce qui concerne la réforme, nous souhaitons plus de démocratie, d'action et de compatibilité avec les défis du changement.

Je veux croire que les réformes permettront à l'ONU de confirmer son rôle d'Organisation universelle capable de maintenir la paix et la sécurité internationales, de prévenir et de régler les conflits régionaux, et de confronter les menaces et les risques mondiaux dans le nouveau contexte de la mondialisation.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation de Trinité-et-Tobago, M. Philip Sealy.

M. Sealy (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord signaler à cette Assemblée que mon chef de Gouvernement et mon Ministre des affaires étrangères regrettent de ne pas avoir pu se joindre à nous à cette occasion en raison d'engagements électoraux internes pressants.

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Trinité-et-Tobago, je tiens à féliciter sincèrement M. Kavan de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Nous sommes convaincus que, sous sa direction éclairée, nous allons traiter avec détermination et courage les questions auxquelles la communauté internationale est confrontée.

Nous souhaiterions également exprimer ici notre profonde reconnaissance à son prédécesseur, M. Han Seung-soo, Président de l'Assemblée à sa cinquante-sixième session, pour la direction courageuse dont il a fait preuve afin que cette session soit couronnée de succès, malgré les circonstances difficiles et éprouvantes.

Nous tenons également à exprimer ici notre gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son attachement indéfectible à la cause de la paix, de la sécurité et du développement, et pour ses efforts inlassables en vue d'atteindre les objectifs de cette Organisation mondiale.

La délégation de Trinité-et-Tobago souhaite chaleureusement la bienvenue à la Suisse qui est devenue le 190e État Membre de l'ONU, et attend avec impatience l'admission très prochaine du Timor-Leste au sein de notre famille des Nations Unies.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la promotion des progrès économiques et de la justice sociale pour tous les peuples de la planète sont les piliers sur lesquels cette Organisation a été fondée il y a plus d'un demi-siècle. Ces objectifs demeurent encore plus valables aujourd'hui que lorsque cette Organisation a été créée.

Et de ce fait, en tant que gouvernements et en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, il nous appartient à nous tous, l'ensemble de la communauté internationale, de réaffirmer systématiquement, par des paroles et des actes, notre foi et notre attachement aux principes et objectifs fondamentaux des Nations Unies, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, qui a au titre de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit pouvoir jouer pleinement son rôle fondamental, comme il l'a fait face au défi posé à la communauté internationale par les attentats terroristes commis dans cette ville le 11 septembre 2001.

La Trinité-et-Tobago reste déterminée à travailler avec le Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, pour jouer son rôle dans l'élimination du fléau du terrorisme dans le monde.

Il y a près de 40 ans, le 31 août 1962, la Trinité-et-Tobago devenait indépendante et adhérerait immédiatement à cet organe universel. Nous reconnaissons et apprécions le rôle que l'ONU joue pour promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales, la primauté du droit au niveau international, le règlement pacifique des différends, le droit à l'autodétermination et l'égalité souveraine des États. Sans le plein respect par tous les États, grands et petits, de ces principes de base, le monde serait certainement un lieu plus difficile pour nous tous.

C'est dans ce contexte que la Trinité-et-Tobago note, avec une préoccupation croissante, l'absence persistante d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il est clair que la paix continuera d'être absente dans cette région à moins que toutes les parties

concernées ne fassent montre de volonté claire à collaborer, en vue de réaliser la vision énoncée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une condition *sine qua non* pour la réalisation de nos objectifs de développement socioéconomique. C'est dans ce contexte que la Trinité-et-Tobago, en tant que petit État en développement, appuie tous les efforts déployés lors des conférences internationales et sessions extraordinaires, tenues dans le cadre des Nations Unies, en vue de se pencher sur les problèmes sociaux internationaux, et ce, pour réaliser un développement humain global dans le monde. Citons notamment la session extraordinaire sur le VIH/sida, la Conférence internationale sur le financement du développement, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, la session extraordinaire consacrée aux enfants et le Sommet mondial pour le développement durable, qui vient de s'achever. Ces rencontres ont non seulement reconnu les préoccupations des groupes les plus vulnérables dans nos sociétés, mais également identifié diverses alternatives permettant à ces préoccupations d'être prises en charge.

Il ne peut y avoir de développement réel si des catégories importantes de nos populations continuent de vivre dans un état de vulnérabilité croissante. La Trinité-et-Tobago a donc participé pleinement aux travaux de la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement, de la session extraordinaire consacrée aux enfants et de la session extraordinaire sur le VIH/sida.

Nous espérons que l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, ainsi que la Déclaration et le Plan d'action, issus de la session extraordinaire de cette année consacrée aux enfants serviront de base à l'élaboration de politiques nationales pour répondre aux problèmes de ces deux groupes vulnérables de nos sociétés. Pour sa part, notre gouvernement a récemment finalisé un projet de politique nationale sur le vieillissement qui traitera des grandes préoccupations des personnes âgées dans notre pays.

La pandémie du VIH/sida continue d'entraver le développement socioéconomique dans notre région des Caraïbes, affectant les catégories les plus actives et les plus productives au plan économique dans nos sociétés. Mon gouvernement cherche à intégrer en priorité cette

question dans son processus de planification stratégique. Il est presque impossible pour un pays de traiter de façon unilatérale de cette question de santé publique. C'est pour cette raison que la Trinité-et-Tobago est déterminée à participer pleinement à toutes les initiatives régionales et internationales utiles.

À cet égard, les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont été parmi les premiers à traduire les engagements mondiaux pris à la session extraordinaire sur le VIH/sida en objectifs régionaux lorsque, en 2001, nos gouvernements ont adopté la Déclaration de Nassau sur la santé, qui identifie les priorités en matière d'action et de partenariat pour traiter de cette question de santé mondiale. Mais une aide d'urgence est nécessaire pour renforcer ces initiatives nationales et régionales. Nous jugeons opportun le lancement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et nous espérons que grâce à ce Fonds, les gouvernements pourront accroître leurs efforts pour mettre en oeuvre les mesures visant à éradiquer en fin de compte ces maladies.

En tant que petit État insulaire en développement, la Trinité-et-Tobago se sent obligée d'évoquer la tendance de la communauté internationale à sous-estimer le fait que le phénomène de la vulnérabilité découle aussi bien de la taille du pays que de son niveau de développement. Les économies des petits États insulaires en développement sont par définition vulnérables, et dans un village mondial, où des phénomènes négatifs dans une région peuvent avoir un effet de vague sur d'autres, les incidences pour nous tous sont aussi réelles que visibles. Le manque de capacités, de technologies et de savoir-faire technique au plan national limite la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement aux défis auxquels ils sont confrontés, notamment les problèmes écologiques mondiaux tels que les changements climatiques, la biodiversité et la dégradation des sols.

Au moment où des efforts sont déployés au plan international pour réaliser un développement économique sain du point de vue écologique, la Trinité-et-Tobago reste prudente en raison des résultats lamentables concernant la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet de Rio, il y a 10 ans. Ce Sommet s'était achevé par la signature de deux conventions, l'une sur les changements climatiques et l'autre sur la biodiversité, en plus de l'adoption d'Action 21.

Nous restons préoccupés par le fait que les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté dans le monde et que les changements climatiques se produisent à un rythme plus rapide que prévu surtout que les petits États insulaires en développement sont extrêmement vulnérables aux effets des changements climatiques, tout en étant à peine responsables de ces émissions. La Trinité-et-Tobago demande donc que des actions décisives soient prises pour veiller à ce que le Protocole de Kyoto entre en vigueur dès que possible, vu qu'il est le seul instrument international existant qui traite de ces problèmes. Et nous nous félicitons de ce que les dirigeants de certains grands pays industrialisés aient pris l'engagement politique de ratifier très bientôt ce Protocole.

Mais il semble que les progrès faits au titre d'Action 21 soient limités en raison notamment du manque de fonds et de capacités, ce qui a donné lieu à l'élargissement du fossé entre la réalisation d'un développement durable et la réduction de la pauvreté. La Trinité-et-Tobago se félicite de voir que le récent Sommet mondial pour le développement durable, tenu en Afrique du Sud, a convenu d'objectifs spécifiques dans des domaines tels que l'eau et l'assainissement, la santé, la diminution de la biodiversité biologique, le rétablissement des stocks de poissons en baisse, et les produits chimiques.

Le fait que le Sommet de Johannesburg ait pu réaliser une meilleure synthèse et l'intégration des trois piliers du développement durable, à savoir les piliers social, économique et écologique, est également un fait encourageant. Les défis énormes que ces questions posent collectivement montrent bien l'ampleur de la tâche des pays en développement dans leur quête du développement durable. L'on saura réellement si Johannesburg a été une réussite lorsque, dans les mois et années à venir nous chercherons à mettre en oeuvre les engagements pris par les États Membres.

Nous devons renforcer l'impulsion du Sommet mondial pour le développement durable et faire en sorte que nos politiques futures garantissent les résultats envisagés dans le Plan de mise en oeuvre et la Déclaration politique issus du Sommet. C'est dans ce contexte que la Trinité-et-Tobago espère qu'une tâche prioritaire pour cette session de l'Assemblée sera de prendre la décision de convoquer une conférence internationale en 2004 en vue d'examiner l'application du Plan d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement,

eu égard surtout à la reconnaissance croissante, par la communauté internationale, de la situation particulière et vulnérable de ces pays.

En outre, l'Assemblée pourrait relever que certaines de ces économies plus modestes continuent de faire face à des situations particulières telles qu'un service de la dette contraignant, un manque d'accès à de nouveaux moyens financiers et l'existence d'obstacles à l'accès à des marchés non traditionnels, ce qui entrave tous leurs efforts de développement économique.

C'est pour cette raison que la Trinité-et-Tobago attend avec intérêt la mise en oeuvre rapide de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et d'autres initiatives de l'ONU visant à alléger les fardeaux économiques de nombreux pays à revenus faibles et moyens. Ces pays doivent assurer le service de la dette et honorer parallèlement leurs engagements au titre du programme du Millénaire en matière de développement. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination récente, par le Secrétaire général, d'un Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La Trinité-et-Tobago attend avec intérêt de travailler avec le Haut Représentant pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat de manière efficace, notamment en ce qui concerne les petits États insulaires en développement.

Une autre tentative noble qui a vu le jour dans le cadre de l'ONU est la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey au début de cette année. La Trinité-et-Tobago s'estime encouragée par les résultats de cette Conférence qui a défini les actions nécessaires pour s'atteler à certains des problèmes les plus pressants auxquels sont confrontés les pays en développement dans les domaines de la mobilisation des ressources internes et internationales pour le développement, du commerce international, de la coopération financière et technique pour le développement et de la dette extérieure. Ma délégation exhorte par conséquent l'Assemblée à entériner le Consensus de Monterrey adopté par la Conférence.

Au niveau régional, la Trinité-et-Tobago déploie des efforts conjoints avec ses partenaires de la Communauté des Caraïbes pour assumer la responsabilité de la gestion de nos économies en développement. Lors d'un Sommet extraordinaire de la

CARICOM qui a eu lieu le mois dernier, les dirigeants de la CARICOM ont demandé qu'un fonds de stabilisation régional soit créé dans le cadre d'un programme de transformation économique à long terme. L'objectif du fonds sera de fournir aux économies régionales les ressources financières nécessaires pour faire face aux difficultés économiques actuelles et à long terme. Ce programme de coopération financière régionale est destiné à augmenter les ressources budgétaires des États membres de la Communauté provenant tant de sources internes que d'institutions multilatérales.

La Trinité-et-Tobago reste attachée à la primauté internationale du droit et à la justice pour tous. Notre rôle dans la réinscription à l'ordre du jour international de l'idée de la création d'une Cour pénale internationale permanente en 1989 est bien connue. Depuis lors, la Trinité-et-Tobago n'a cessé de promouvoir le soutien à cette Cour, sur les plans tant régional qu'international. Mon gouvernement continue d'espérer qu'à la Conférence d'examen de 2009, les crimes de trafic de stupéfiants et de terrorisme relèveront également de la compétence de la Cour.

Il convient de signaler que de nombreux États considèrent le Statut de Rome de la Cour pénale internationale comme étant le seul instrument international le plus important depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies. Le succès de la première réunion de l'Assemblée des États Parties au Statut la semaine dernière a représenté un pas positif vers la phase opérationnelle de la Cour, qui est aujourd'hui une mise en garde permanente aux éventuels auteurs de crimes : l'impunité ne sera plus tolérée par la communauté internationale et la justice sera rendue aux victimes. Lors de l'élection des juges de cette Cour, ce serait un honneur pour la Trinité-et-Tobago, en tant que petit État, d'avoir un de ses ressortissants élu afin de poursuivre sa contribution à la cause de la justice pénale internationale.

Mais la justice pour toutes les victimes des crimes de génocide les plus odieux, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ne sera assurée quand cette Cour pénale internationale récemment créée bénéficiera de la plus grande acception possible. Nous encourageons par conséquent les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ou à accéder au Statut.

Pour faire en sorte que la Cour atteigne véritablement les objectifs en vue desquels elle a été créée, les États Parties doivent déployer des efforts conjoints afin de préserver l'intégrité du Statut envers lequel ils se sont engagés et, d'un commun accord, résister à toute tentative de saper l'efficacité et l'indépendance de la Cour.

Pour terminer, les questions que j'ai évoquées aujourd'hui dans cette instance montrent qu'il est nécessaire de mondialiser le véritable attachement au règlement des problèmes auxquels doit faire face aujourd'hui notre communauté internationale. Il est donc indispensable de faire preuve d'un véritable attachement partagé aux buts et principes fondamentaux de l'ONU face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales; à la

vision d'un monde libéré de la pauvreté, de la faim et des maladies; à une organisation internationale pleinement dotée par ses États Membres et de la volonté politique nécessaire pour relever tous les défis que posent les menaces pour la survie même de l'humanité. La Trinité-et-Tobago, 40 ans après être devenue Membre de l'ONU, renouvelle devant cette Assemblée sa ferme détermination à respecter pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à apporter sa contribution au progrès économique et social des peuples du monde entier.

La séance est levée à 13 h 30.